

La cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes

Guide pour les parents



Éditeur

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Téléphone: 514 526-9037

Courriel: aqpv@aqpv.ca

Site Internet: www.aqpv.ca

Rédaction: Lise Poupart

Révision: Johanne Carboneau

Graphisme: Norman Hogue

Édition: Katia Leroux

Contribution financière

Ce guide et les capsules d'animation ont été réalisés grâce à la contribution financière du ministère de la Justice du Canada.

Droits d'auteurs et droits de reproduction

Toutes les demandes doivent être acheminées à Copibec.

Téléphone: 514 288-1664 ou 1 800 717-2022

Courriel: info@copibec.ca

ISBN 978-2-922975-29-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-922975-30-7 (PDF)

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Association québécoise Plaidoyer-Victimes, 2019

Présentation

Vous êtes le parent d'une adolescente ou d'un adolescent? Ce guide et les capsules d'animation sauront vous intéresser.

Les jeunes d'aujourd'hui sont nés dans un monde où Internet et les médias sociaux sont omniprésents. Ils ne peuvent s'empêcher de texter leurs amis pendant leurs cours, autour de la table à manger avec leur famille, en traversant la rue, dans l'autobus ou la nuit dans leur lit. Les jeunes sont branchés 24 heures par jour, sept jours sur sept. Les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs leur permettent de créer un réseau de copains et de copines accessibles au moindre clic.

Si les bienfaits des technologies de l'information et de la communication sont nombreux, il demeure que lorsqu'utilisées à mauvais escient, elles deviennent des armes de contrôle et de violence redoutables. La cyberviolence dans les relations amoureuses représente un phénomène répandu chez les filles et les garçons âgés de 14 à 17 ans. Bien des parents se sentent dépourvus et mal préparés pour composer avec une situation semblable. D'autres souhaitent être mieux informés pour prémunir leur enfant contre une telle éventualité.

Ce guide a donc été conçu pour vous, pour tous les parents désireux d'être mieux outillés devant ce phénomène troublant. Aussi, quatre capsules d'animation, disponibles sur la page Facebook ou la chaîne YouTube de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, mettent en images plusieurs éléments développés dans le guide. Pourquoi ne pas les visionner avec votre adolescente ou votre adolescent? Cette activité pourrait ouvrir la porte au dialogue, à la prévention et au soutien.

Essentiellement, le guide et les capsules d'animation visent à:

- vous **sensibiliser** aux manifestations et aux conséquences de la cyberviolence dans les relations amoureuses;
- vous **informer** des diverses procédures du système judiciaire en matière jeunesse et des dispositions du Code criminel;
- vous **fournir** des conseils pratiques et des ressources d'aide pour vous et votre enfant;
- vous **outiller** pour mieux soutenir votre enfant.

Souvenez-vous que les parents bien informés sont mieux outillés pour aider.

Table des matières

Présentation	3
Comprendre l'adolescence et la cyberviolence en contexte amoureux	6
Quelques mots sur l'adolescence	7
Les relations amoureuses chez les jeunes	9
La violence exercée à l'aide de moyens technologiques	12
Démystifier la cyberviolence	14
La cyberviolence	15
Le sextage chez les jeunes	17
Les conséquences de la cyberviolence	19
Des comportements considérés comme des crimes	21
La cyberviolence touche toute la famille	23
Aider son enfant victime de cyberviolence	26
Les pièges à éviter	30
Dénoncer la cyberviolence pour protéger son enfant	36
L'importance de dénoncer	37
La rencontre avec les services policiers	40
Les procédures après la rencontre avec les services policiers	41
Se familiariser avec les procédures judiciaires pour mieux accompagner son enfant	44
Le rôle du procureur aux poursuites criminelles et pénales	46
Le procès et le témoignage à la cour	50
Quelques faits à connaître	52
Le verdict et la peine	54
Des retombées positives	56
Tourner la page	58
Ressources	64
Références	66

1

Comprendre l'adolescence et la cyberviolence en contexte amoureux

La cyberviolence est un phénomène de plus en plus connu. Des campagnes de sensibilisation et des outils d'information s'adressant au personnel enseignant, aux parents et aux jeunes ont permis de lever le voile sur un phénomène qui touche beaucoup d'adolescentes et d'adolescents et d'ouvrir le dialogue sur un sujet délicat et sérieux.

Pour autant, il peut être difficile pour un parent de croire que son enfant vit une situation de cyberviolence, de surcroît si c'est un partenaire amoureux qui exerce cette violence. L'espace-temps entre l'enfance et l'adolescence peut se révéler assez court ou, à tout le moins, être vécu comme tel par bien des parents. En très peu de temps, les difficultés de l'enfance peuvent faire place à des problèmes plus graves. Les parents se disent souvent les derniers informés de ce que vivent leurs jeunes. Ils se sentent pris de court et mal préparés pour les aider à surmonter des situations aussi complexes que la cyberviolence dans une relation amoureuse. Rapidement, ils se voient rattrapés et dépassés par les événements.

Si tel est votre cas, sachez qu'il est normal d'être bouleversé et de se sentir pris au dépourvu si son enfant subit de la violence. Sachez aussi que des solutions et de l'aide existent dans de telles situations.

La cyberviolence dans les relations amoureuses réfère à deux éléments clefs: l'adolescence et la violence exercée à l'aide de moyens technologiques.

Quelques mots sur l'adolescence

La cyberviolence dans les relations amoureuses se vit entre jeunes. Cette violence n'est pas moins grave que celle subie à l'âge adulte. Cependant, l'adolescence comporte des enjeux qui lui sont propres. Connaître ces enjeux peut vous aider à mieux comprendre pourquoi votre enfant adopte telle ou telle attitude et pourquoi il hésite à se confier à vous au moment de traverser des situations difficiles.

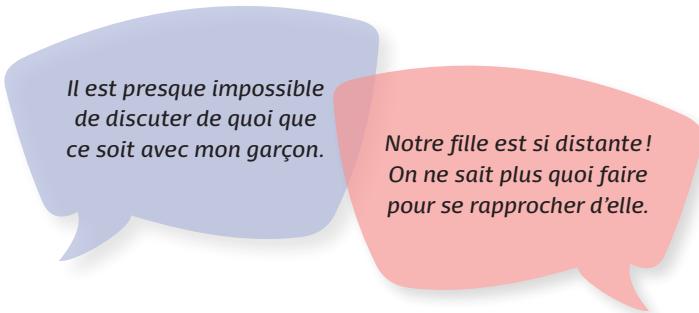
«Pourquoi l'adolescence est-elle si compliquée?» se demandent souvent les parents.

Avant tout, l'adolescence est une période de transition. Les premiers signes de la puberté, accompagnés d'attitudes et de comportements nouveaux, se manifestent autour de l'entrée à l'école secondaire. La tenue vestimentaire, les goûts musicaux, l'importance de la camaraderie, le vocabulaire utilisé, le désir de liberté confirment l'arrivée de l'adolescence.

Cette période de transition amène également des changements majeurs dans les rapports entre les parents et leurs adolescentes et leurs adolescents.

Des parents vont, par exemple, buter contre une porte de chambre close ou y voir des écrits tels que «frapper avant d'entrer» ou carrément «défense d'entrer». Des activités familiales qui plaisaient sont subitement moins appréciées. La communication parent-enfant, normalement positive, devient moins fluide. Les réponses aux questions du parent se font plus monosyllabiques «oui» «non» ou elles sont ponctuées de répétitions «bien oui bien oui».

Si l'adolescence ne vient pas nécessairement accompagnée d'une crise, elle s'avère néanmoins une période d'ajustements tant pour le parent que pour l'enfant. Cet entre-deux, entre l'univers de l'enfance et le monde adulte, bouscule. Les parents vivent souvent une perte de repères et peuvent se sentir désarmés devant certains comportements. Quelquefois, on éprouve de la difficulté à reconnaître son propre enfant et on a l'impression de partager le quotidien avec une personne étrangère. Et puis vient l'appréhension que l'adolescente ou l'adolescent fasse un faux pas, consomme des drogues et de l'alcool, délaisse ses études ou encore s'éloigne de la famille.



Les jeunes partagent un dénominateur commun: la recherche d'autonomie et d'individuation*. Chaque adolescente et adolescent traversera cette étape un peu à sa manière en fonction d'un ensemble de facteurs tels que la personnalité, l'estime personnelle, la qualité du lien parent-enfant, la présence de camarades, etc.

Malgré tout, il importe de se rappeler que les jeunes sont aux prises avec des besoins contraires et des sentiments intenses. Leur besoin d'encadrement, toujours présent, est dissimulé par leur désir d'expérience et de liberté. Leur

* L'individuation est un processus qui permet à une personnalité de se différencier.

besoin de sécurité et de sentir l'appui des parents se voit confronté à leur besoin d'intimité, d'individuation et de distanciation de l'autorité parentale. Ces besoins contraires les amènent à vivre des émotions intenses, parfois conflictuelles. Ils et elles peuvent ressentir de la colère envers eux-mêmes et elles-mêmes, à l'égard de leur famille et de la société. Les sautes d'humeur, les impatiences, la tristesse, les comportements de révolte et d'indignation illustrent bien cette dualité difficile à gérer. Les relations amoureuses vécues à l'adolescence évoluent aussi dans ce contexte de forces contraires.



- ➲ Pour bien des jeunes, le sentiment d'avoir encore besoin de ses parents à l'adolescence et de dépendre d'eux représente une source de frustrations et de conflits. Les impatiences, la communication monosyllabique et le retrait de plusieurs activités familiales en sont de bonnes illustrations. Heureusement, il s'agit d'une phase temporaire. Plus l'adolescente ou l'adolescent apprend à se connaître et à actualiser son potentiel, plus il ou elle est en mesure de développer des relations harmonieuses avec ses parents.
- ➲ Quoi que votre enfant en dise, il a besoin de vous et de votre encadrement.

Les relations amoureuses chez les jeunes

Les premières relations amoureuses s'instaurent aussi à l'adolescence. Elles jouent un rôle important dans la recherche d'identification et d'affirmation de soi. C'est la découverte de la sexualité, de l'intimité et des sentiments amoureux. Les premières relations amoureuses peuvent susciter des émotions intenses et parfois même envahissantes. Si les jeunes doivent apprendre à composer avec ces émotions nouvelles, les parents, par ricochet, le doivent également.

Les réactions des parents varient en fonction d'une multitude de facteurs tels que l'image qu'ils se font de leur enfant, leurs valeurs, leur éducation, leurs propres expériences de vie, la qualité de la relation parent-enfant, la personnalité et les comportements de leur jeune, etc. Il faut bien l'avouer, l'adolescence demeure une source quasi intarissable de questionnements pour les parents. Pourquoi mon enfant semble-t-il si différent ? Fréquente-t-il une amie ou un ami de cœur ? A-t-il des relations sexuelles ?

Bien des parents tombent des nues en apprenant que leur garçon entretient une relation amoureuse depuis des mois. D'autres ne pouvaient soupçonner que leur fille si studieuse et toujours à la maison après l'école vivait une relation amoureuse virtuelle significative avec une personne rencontrée sur Internet. Enfin, des parents apprendront bien des années plus tard l'homosexualité de leur enfant.



- Trois adolescents et adolescentes sur quatre au Québec entre 14 et 18 ans ont vécu une relation amoureuse.
- Parmi les jeunes en couple entre 14 et 18 ans, 50% n'ont pas encore eu de relation sexuelle.
- 80% des jeunes en couple disent recevoir des encouragements de leur partenaire à propos de leurs projets.
- 83% des jeunes entre 14 et 18 ans disent éprouver une attirance envers les personnes de l'autre sexe, 11% envers les personnes des deux sexes, alors que 5% se questionnent et que 1% éprouvent une attirance envers les personnes du même sexe¹.

Recevoir une information adéquate permet aux parents d'anticiper les comportements de leurs enfants et de mieux composer avec les divers enjeux associés à l'adolescence tels que la recherche identitaire et l'orientation sexuelle.

De façon générale, les adolescentes et les adolescents préfèrent se confier à leurs camarades qu'à leurs parents. Par ailleurs, le clivage entre les générations, des valeurs morales rigides, des attentes peu réalistes, des réactions autoritaires et répressives engendrent chez l'enfant la peur du jugement et la crainte de décevoir leurs parents ou de provoquer leur colère. En bout de piste, ces attitudes alimentent le silence de l'enfant et briment la communication. Tout parent doit en être conscient et chercher à comprendre l'impact de ses attitudes et de ses convictions chez son enfant.

Certes, il est déstabilisant d'apprendre que son enfant a quitté l'enfance et vit des situations importantes à son insu. Plusieurs parents peinent à faire ce deuil. Accepter que son enfant soit un individu à part entière, qu'il ne corresponde plus à l'image initiale qu'on se faisait de lui peut représenter un défi et constituer une source de tristesse ou parfois même de déception.

Pour autant, tout parent souhaite voir son enfant s'épanouir et aller au bout de son potentiel. On veut son bonheur. Cependant, savoir quoi dire et quoi faire pour aider son enfant à bien composer avec les heurts de l'adolescence, tout en surmontant ses propres réactions émotionnelles, s'avère par instants compliqué. Dans ce cas, échanger avec d'autres parents ou consulter une ressource professionnelle peut outiller le parent et lui permettre de gérer l'ensemble de la situation.



L'adolescence peut se révéler déstabilisante pour les parents. Si vous ressentez de la frustration, de la colère, de l'agacement envers les agissements de votre jeune, dites-vous que c'est normal. L'adolescence ne vient pas avec un mode d'emploi. En reconnaissant vos émotions, en parlant avec d'autres parents ou en ayant recours à des ressources professionnelles, vous éviterez que ces émotions vous envahissent. Vous maîtriserez davantage vos réactions et composerez plus aisément avec les imprévus de l'adolescence.

Bien entendu, votre enfant peut taire sa relation amoureuse même si vous faites preuve d'ouverture et d'écoute. Les jeunes aiment conserver un jardin secret et les relations amoureuses en font souvent partie. Peut-être que votre garçon ne sent pas le besoin de se confier pour l'instant. Peut-être que votre fille vit une première relation amoureuse qui la rend heureuse. Mais sachez qu'en étant à l'écoute de votre enfant, vous lui laissez la porte grande ouverte. Ainsi, il lui sera plus facile de se confier si des obstacles importants se dressent sur son chemin, comme le fait d'être victime de violence et de cyberviolence.

À titre de parent, il importe de ne pas sous-estimer votre rôle pour prévenir la violence ou la cyberviolence. L'adolescence n'évolue pas en vase clos. Les valeurs véhiculées par les parents sur les relations amoureuses et la sexualité ainsi que les modèles de couples dans l'entourage influencent les jeunes. Si les jeunes semblent réfractaires à tout ce qui provient des parents, ils n'en sont pas moins perméables.

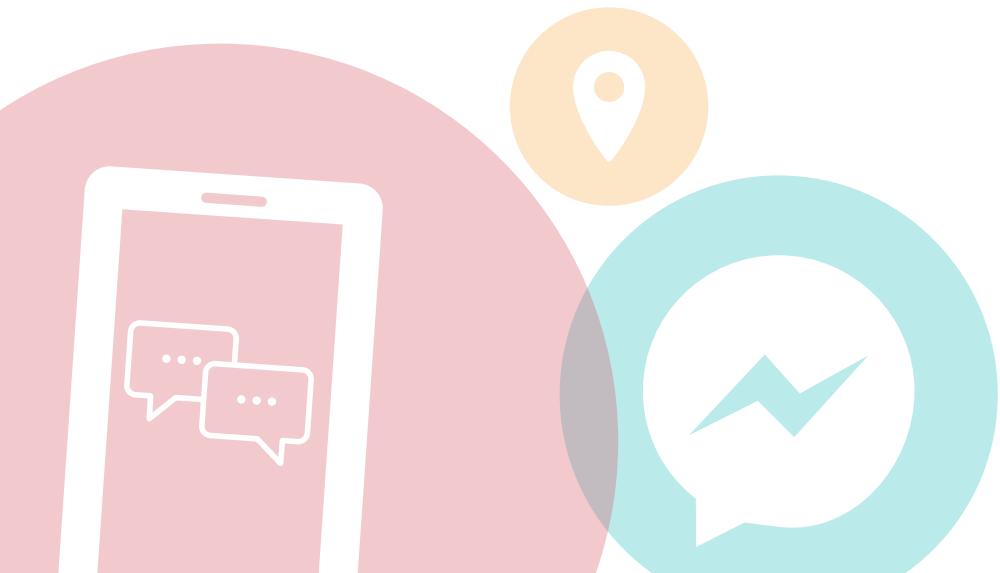
La violence exercée à l'aide de moyens technologiques

Malgré la complexité de certains enjeux, la plupart des jeunes vivent assez bien leur adolescence. En outre, les relations amoureuses vécues par les jeunes s'avèrent en grande partie positives et empreintes d'apprentissages importants. À travers elles, les garçons et les filles apprennent à gérer leurs émotions et à les partager, à se faire confiance et à faire confiance à l'autre, à donner et à recevoir, à écouter et à se faire écouter. La gestion des conflits et la recherche de solutions viables passent également par ces apprentissages. Bref, les relations amoureuses permettent aux jeunes de mieux se connaître, de définir leur orientation sexuelle et d'identifier leurs forces et leurs limites.

Cependant, les relations amoureuses entre jeunes peuvent s'avérer malsaines. Des comportements inacceptables de la part d'un partenaire peuvent déstabiliser des adolescentes et des adolescents qui ressentent peut-être pour la première fois des sentiments amoureux. Les jeunes ne sont pas à l'abri des comportements de jalousie excessive, de contrôle, de domination et de violence sous toutes ses formes. La violence dans les relations amoureuses est malheureusement assez répandue. Notamment, la cyberviolence s'avère de plus en plus présente dans les relations à l'adolescence. Et, ce phénomène préoccupe plusieurs parents.

Qu'est-ce que la cyberviolence ? Comment savoir si mon enfant vit de la cyberviolence ? Quelles sont les conséquences de cette violence à l'adolescence ?

Voilà un aperçu des questions abordées dans la prochaine section.



À ne pas oublier et à privilégier

Acceptez par moment de troquer votre rôle d'autorité pour un rôle de conseiller ou de conseillère. À l'adolescence, les jeunes ressentent le besoin de s'affirmer. Ils veulent que leurs parents tiennent compte de leurs opinions et de leurs préférences.

Apprenez à négocier avec votre jeune. Ayez des attentes claires, mais laissez de la place à la négociation pour établir certaines règles moins prioritaires pour vous.

Restez informés. En savoir plus sur l'adolescence, la sexualité des jeunes, la cyberviolence, etc. vous aidera à composer avec l'adolescence de votre jeune et à mieux l'accompagner.

Votre enfant a besoin de vous. Faites preuve d'ouverture et armez-vous de patience et de sourires.

Souvenez-vous que les parents bien informés sont mieux outillés pour aider.

2

Démystifier la cyberviolence

Capsule d'animation #1



À visionner sur



@aqpv.ca



aqpvtv

La cyberviolence est un phénomène de plus en plus courant dans les interactions entre jeunes. Le cyberspace devient un lieu privilégié pour se venger, pour humilier et menacer. Les relations amoureuses à l'adolescence n'en sont pas exemptes, bien au contraire. Un nombre important d'adolescentes et d'adolescents vivent de la cyberviolence dans leur couple. Compte tenu de la portée des relations amoureuses à l'adolescence, ce phénomène reste d'autant plus préoccupant. Mais qu'en est-il vraiment ?

La cyberviolence

La violence dans les relations amoureuses est présente lorsque les gestes, les paroles et les attitudes répétés de l'amie ou de l'ami de cœur portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique de l'autre personne et qu'ils ont pour but de la contrôler. Un garçon ou une fille qui subit de la violence dans sa relation amoureuse sera victime de divers comportements pouvant inclure le harcèlement, l'intimidation, le dénigrement, l'humiliation, les menaces, les voies de fait, les agressions sexuelles, les méfaits, etc. Concrètement, le partenaire peut contrôler les allées et venues de la jeune victime, l'empêcher de fréquenter ses camarades et de participer à des activités, critiquer sa façon de s'habiller ou de se comporter en public, lui parler sur un ton méprisant, l'humilier devant d'autres personnes, la bousculer, lui imposer certains actes sexuels, etc.



Lorsque la violence s'exerce au moyen d'Internet et des médias sociaux, on parle de cyberviolence dans les relations amoureuses. Les technologies de l'information et de la communication multiplient les possibilités de contrôle et de violence sans que le partenaire ayant recours à cette violence ait à se déplacer ou sans qu'il se trouve en présence de la victime.

Selon une étude québécoise, pas moins de 35 % des adolescentes et des adolescents en couple vivent de la cyberviolence².



Pour bien comprendre ce phénomène, rappelons-nous que les adolescentes et les adolescents ont grandi dans un monde caractérisé par l'omniprésence de diverses technologies, d'Internet et des médias sociaux. Les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs, les webcams, les appareils de géolocalisation, les logiciels espions, Instagram, Snapchat, Twitter, YouTube, Kik, Tumblr, Facebook, les jeunes sont branchés du matin au soir. Forcément, les relations amoureuses évoluent à travers les courriels, les textos, les réseaux sociaux, et même par l'intermédiaire de jeux vidéo en ligne. Internet et les réseaux sociaux font aussi office de lieux de rencontres. Ils offrent la possibilité aux jeunes de clavarder avec une autre personne, d'apprendre à la connaître et de développer des sentiments amoureux pour elle sans jamais l'avoir rencontrée. Des amours virtuels importants qui se vivent de la maison.

Ces modes de communication fournissent de formidables occasions de rapprochement entre jeunes, mais peuvent, si utilisés à mauvais escient, devenir des outils redoutables de violence dans les relations amoureuses. Ils peuvent servir à menacer, à traquer et à maintenir un contrôle sur le ou la partenaire. Par exemple, le cyberharcèlement est une forme de cyberviolence fréquente chez les jeunes. Ceux et celles qui l'exercent cherchent la plupart du temps à contrôler leur partenaire. Il s'agit de garçons et de filles qui éprouvent le plus souvent des sentiments de jalousie et d'insécurité. Ainsi, ces jeunes peuvent expédier sans répit des textos 24 heures par jour, exiger des réponses immédiates, surveiller les déplacements, publier des commentaires inappropriés ou blessants, répandre de fausses rumeurs ou menacer de le faire, dévoiler des secrets, envahir les sites préférés de leur partenaire, proférer des menaces de mort, etc.

*Si tu me quittes, je vais publier sur
Instagram que tu es une lesbienne.
Toute ta famille va le savoir, crois-moi.*



*Ça fait 20 textos que je t'envoie en une
heure, rappelle-moi immédiatement.*

Le sextage chez les jeunes

Le sextage (ou les égoportraits érotiques, aussi appelés «sexfies») est un autre phénomène en plein essor chez les jeunes. Cette pratique consiste à créer et à transmettre des photos ou des vidéos de nudité partielle ou totale ou d'actes sexuels. Ces messages ou ces publications sont rédigés dans un langage sexuel au moyen de cellulaire, d'Internet ou de tout autre dispositif de communication numérique. Autant les garçons que les filles s'adonnent au sextage.

La documentation scientifique démontre que le sextage est une pratique répandue chez les jeunes. Cette dernière serait plus courante chez les filles et une adolescente sur cinq pratiquerait le sextage au Québec³.



Le sextage n'est pas simple à comprendre pour les parents. En effet, concevoir que son enfant puisse se livrer à une telle pratique semble relever davantage de la fiction que de la réalité pour bien des parents. Et pourtant, c'est bel et bien une possibilité.

Les raisons pour lesquelles des jeunes choisissent de s'adonner au sextage varient d'une personne et d'une situation à l'autre. Effectivement, plusieurs motifs peuvent conduire les adolescentes et les adolescents à expédier des sextos. Par exemple, pour :

- ⦿ explorer leur sexualité avec la personne aimée;
- ⦿ se rapprocher d'une personne très appréciée;
- ⦿ retenir ou conserver l'attention d'un gars, d'une fille;
- ⦿ draguer;
- ⦿ rigoler;
- ⦿ combler un besoin d'attention et de reconnaissance;
- ⦿ conserver l'amour du partenaire;
- ⦿ répondre aux pressions d'un amoureux ou d'une amoureuse;
- ⦿ se sentir sexy;
- ⦿ offrir un cadeau à son partenaire;
- ⦿ répondre aux pressions des camarades.



Un sondage effectué par Jeunesse, J'écoute⁴ révèle qu'un jeune sur quatre envoie des messages à caractère sexuel sous la contrainte. Les filles rapportent avoir subi davantage de pression que les garçons, une incitation provenant du partenaire ainsi que des pairs.

Soulignons aussi que la majorité des jeunes expédie un sexto à la personne qu'ils fréquentent, mais pas toujours. Le sondage mené par Jeunesse, J'écoute indique que :

- 49% des sextos étaient destinés à un copain ou à une copine;
- 43% ont été envoyés à une personne qu'ils aimaient bien et avec laquelle ils souhaitaient former un couple;
- 31% ont été transmis à une personne qu'ils connaissaient en ligne seulement;
- 20% ont été expédiés à des inconnus.

Évidemment, malgré les raisons qui poussent une jeune personne à sexter, il est impossible de savoir où se retrouveront les photos et les vidéos partagées dans le cyberespace. Le sextage peut se révéler une source de chantage et de menaces très graves. La distribution de photos ou de vidéos intimes du partenaire, aussi appelée la pornographie de vengeance, représente une atteinte grave à l'intégrité de la personne. Envoyer des sextos à des personnes inconnues comporte des risques très importants puisqu'on ne les connaît absolument pas. Pour autant, le fait de connaître la personne ou d'entretenir une relation amoureuse avec elle ne garantit nullement le respect de l'intimité du partenaire.

Une fois les photos et les vidéos partagées dans le cyberespace, leur propagation risque de devenir virale et sans limites. Elles peuvent être vues ou visionnées des centaines de fois par des centaines de personnes. Dès lors, il est facile de concevoir ce qu'un garçon ou une fille peut ressentir quand tous ses camarades d'école ont vu ses photos intimes sur Instagram. La honte et la culpabilité envahissent les adolescentes et adolescents aux prises avec une telle situation. Sachez par ailleurs que plusieurs ressources en ligne offrent des conseils sur les mesures à prendre pour faire retirer des photos ou des vidéos à caractère sexuel publiés sur Internet (voir la section *Ressources*, p. 64).

Les jeunes connaissent diverses sources d'influence: la famille, l'école, les camarades, les activités sociales, etc. Cependant, malgré de grandes avancées en la matière, les jeunes évoluent toujours dans une société où les garçons et les filles sont bombardés de messages stéréotypés. Les vidéoclips, la publicité, les revues de mode, le web, le cinéma, la télévision destinés aux jeunes véhiculent des images parfois caricaturales des garçons et des filles. L'hypersexualisation des jeunes filles demeure d'actualité. Ces différents médias font partie du quotidien des jeunes et transmettent des messages sur la sexualité et les rapports entre les garçons et les filles qui ne sont pas forcément égalitaires et basés sur un respect mutuel.

À l'adolescence, les jeunes n'ont pas toujours acquis toute la maturité nécessaire pour faire preuve de discernement. Par ailleurs, la jeune personne devra compter sur d'autres sources d'information pour prendre ses décisions si à la maison le sujet de la sexualité et des relations amoureuses reste tabou ou crée un malaise.

Si vous êtes mal à l'aise de parler de sexualité avec votre jeune, pourquoi ne pas exprimer tout simplement votre inconfort? Cela peut permettre d'ouvrir le dialogue. Il y a fort à parier que votre enfant éprouve la même chose. Dans ce cas, votre garçon ou votre fille ressentira peut-être un soulagement d'apprendre votre malaise.



Les jeunes sont des adultes en devenir. Ils ne possèdent pas tous les outils pour évaluer les enjeux et les conséquences résultant d'une décision. Ce qui au départ peut sembler amusant et bénin peut s'avérer être totalement risqué et néfaste. Ils ont besoin de conseils et de balises et d'un accès à des modèles relationnels positifs et égalitaires. À ce chapitre, votre rôle est primordial.

Les conséquences de la cyberviolence

Comme mentionné dans la première section de ce guide, les jeunes se confient peu à leurs parents. Les «oui ça va» ou les «ok» n'en disent pas long. De nombreux parents peinent à identifier si leur enfant va bien ou à comprendre ce qui les tracasse.

La cyberviolence, comme toute forme de violence, entraîne des conséquences et des changements dans les comportements des jeunes qui la subissent. La cyberviolence peut amener une adolescente ou un adolescent à se replier sur

lui-même, à sursauter quand le téléphone sonne ou à ressentir de l'inquiétude avant d'y répondre. L'enfant peut en arriver à ne plus vouloir aller à l'école ou participer à des activités normalement appréciées. Le jeune peut éprouver de la difficulté à s'endormir ou perdre l'appétit.



Faites preuve de vigilance et prêtez attention aux éventuels changements de comportements de votre garçon ou de votre fille. Ces derniers sont habituellement de bons indicateurs que votre enfant vit une difficulté et possiblement une situation de cyberviolence.

En outre, la documentation scientifique confirme que les conséquences de la cyberviolence peuvent s'avérer importantes et, parfois, durables. Les jeunes risquent de vivre une détresse, de ressentir des symptômes dépressifs, d'éprouver une faible estime de soi, de présenter des troubles alimentaires, d'avoir des idées suicidaires, de tenter de se suicider, de rencontrer un problème de consommation d'alcool et de drogues, d'avoir une image corporelle déformée, etc. La violence et le contrôle peuvent se révéler sévères, même entre jeunes.

La violence psychologique demeure la forme la plus répandue chez les adolescentes et les adolescents, mais la violence verbale, physique et sexuelle peut également se manifester dans les relations amoureuses. Les technologies de l'information et de la communication deviennent des outils de violence psychologique, de harcèlement et de menaces de tous genres forts efficaces lorsqu'ils sont utilisés pour contrôler, dominer et diminuer l'autre partenaire.



Les conséquences psychologiques

- Éprouver de la peur, de l'anxiété, de la tristesse ou de la solitude.
- Ressentir de la honte, de l'humiliation ou de la culpabilité.
- Éprouver de la colère, de la frustration ou une soif de vengeance.
- Se sentir vulnérable, ressentir des sentiments d'impuissance ou de trahison.
- Perdre confiance en soi, en ses camarades, en sa famille et en son entourage.
- Craindre de s'engager dans une relation amoureuse.
- Développer des distorsions de son image corporelle.
- Ne pas se sentir en sécurité.

Les conséquences comportementales

- Avoir des comportements agressifs.
- Se replier sur soi, s'isoler.
- Abuser de substances (alcool, drogues, médicaments) ou développer une dépendance à celles-ci.
- Avoir des idées suicidaires ou des comportements suicidaires.

Les conséquences sociales

- Être l'objet de moqueries, d'insultes ou d'intimidation de la part de ses pairs.
- Vivre de la stigmatisation, de l'isolement, du rejet de ses pairs.
- Voir sa réputation ternie, son intimité violée ou sa vie privée exposée sans son consentement.
- Perdre de l'intérêt pour l'école, être souvent en retard ou s'absenter fréquemment.
- Afficher une baisse des résultats scolaires ou présenter un risque élevé de décrochage scolaire.
- Perdre de l'intérêt pour des activités sociales, culturelles ou sportives auparavant importantes.

Les conséquences liées à la santé

- Ressentir des symptômes d'épuisement.
- Présenter des symptômes de dépression.
- Subir des changements de poids.
- Perdre l'appétit ou le sommeil.
- Avoir des problèmes digestifs.
- Avoir des problèmes immunitaires ou d'allergies.

Plus la cyberviolence est intrusive et sévère, plus la jeune victime craint pour sa sécurité et plus les conséquences peuvent être durables comme le fait de développer une dépression ou des troubles alimentaires.

Des comportements considérés comme des crimes

En plus des conséquences sérieuses pour les victimes, la cyberviolence peut entraîner des répercussions importantes pour les jeunes responsables de la violence. Plusieurs comportements associés à la cyberviolence en contexte amoureux sont considérés comme des crimes au Canada.

Voici quelques-unes des accusations auxquelles s'exposent les jeunes qui adoptent de tels comportements :

Proférer des menaces

Menacer de mort ou de lésions

corporelles une personne constitue une infraction criminelle. Les menaces peuvent être formulées en personne, par texto, au téléphone, sur les réseaux sociaux ou par l'entremise de quelqu'un d'autre. Ces menaces peuvent aussi être proférées envers les **biens** et les **animaux**, comme de menacer de briser le cellulaire de son partenaire ou de blesser son chien.

Harcèlement criminel

Suivre sans cesse une personne contre son gré (comme se présenter à son domicile ou l'attendre à la sortie des classes), lui envoyer des messages menaçants à **répétition** (par exemple sur les réseaux sociaux, par texto ou par courriel), la surveiller, adopter une **attitude menaçante** (comme frapper les murs en sa présence ou lui adresser des paroles intimidantes) représente des comportements possiblement considérés comme du harcèlement criminel. La personne visée **croit pour sa sécurité** ou pour la **sécurité d'une personne** qu'elle connaît.

Extorsion

Tenter d'obtenir quelque chose en utilisant la **menace** ou la **violence** est une infraction criminelle (par exemple, « Je diffuserai ta photo si tu ne me donnes pas d'argent. »)

Communications harcelantes

Communiquer à répétition avec une personne, ou faire en sorte qu'elle reçoive des messages répétés dans l'intention de la **harceler** (par exemple, « Où es-tu ? », « Avec qui es-tu ? », « Que fais-tu ? ») est une infraction criminelle, et ce, quel que soit le moyen de télécommunication utilisé (réseaux sociaux, courriel, téléphone).

Pornographie juvénile et publication d'une image intime

Produire du matériel de pornographie juvénile (comme en filmer ou en photographier), le **distribuer** (comme le montrer ou l'expédier à ses amis), le **posséder** (comme posséder des photos ou des vidéos dans son cellulaire ou son ordinateur), ou encore **accéder** à du contenu intime ou sexuellement explicite d'une personne mineure, avec ou sans son consentement, constitue une infraction criminelle. Ainsi, une adolescente qui prend une photo d'elle nue et l'envoie à son ami de cœur sur son cellulaire peut être accusée de produire du matériel de pornographie juvénile. Aussi, partager une photo intime d'une personne mineure (par exemple si on voit ses seins), avec ou sans son consentement, est une infraction criminelle. En d'autres mots, il est criminel de publier une photo intime de son ou sa partenaire si elle apparaît partiellement ou totalement nue, et ce, peu importe que l'on ait obtenu son consentement ou non.

Les jeunes ont aussi tendance à riposter à la violence par de la violence sans nécessairement mesurer le risque de s'exposer à des poursuites criminelles.

La documentation scientifique révèle que les jeunes tendent à répliquer à la violence par des comportements de violence. Ainsi, pas loin d'un jeune sur deux se trouve à la fois victime et auteur de cyberviolence⁵.



Les gestes commis entre les jeunes dans une relation amoureuse peuvent donc avoir de graves conséquences, tant pour la victime que pour le partenaire qui exerce la cyberviolence. La majorité des adolescentes et des adolescents ignorent le caractère criminel de plusieurs comportements associés à la cyberviolence dans les relations amoureuses. D'ailleurs, bien des parents ne le connaissent pas non plus.



- ➲ Si vous apprenez que votre enfant subit de la cyberviolence, assurez-vous de l'informer des conséquences sérieuses qui peuvent advenir s'il décidaît de rétorquer à la cyberviolence par des comportements de cyberviolence. Publier à son tour des photos intimes de son partenaire, le menacer sur les réseaux sociaux, faire circuler de fausses rumeurs sur le web, tous ces comportements peuvent entraîner des accusations criminelles.
- ➲ Sachez que des ressources fournissent de l'information aux enfants et à leurs parents sur les conséquences de la cyberviolence (voir la section *Ressources*, p. 64).

La cyberviolence touche toute la famille

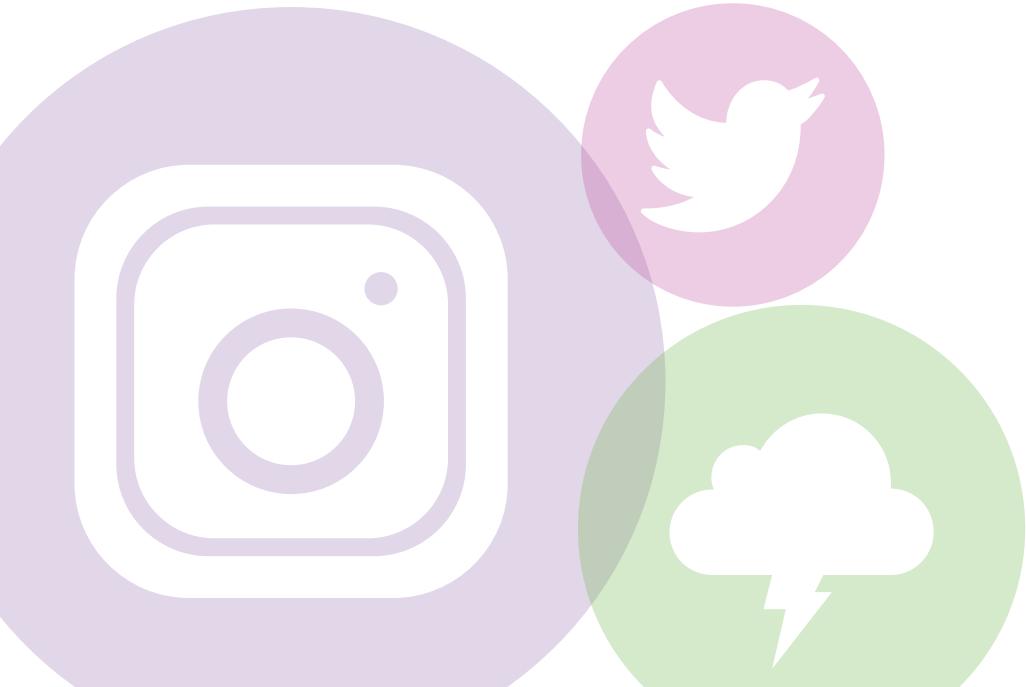
Quelquefois, la cyberviolence subie par un garçon ou une fille fragilise la cohésion familiale. Les parents réagissent de différentes manières devant les comportements de leur jeune. Un parent peut préférer ne pas juger son enfant et lui offrir tout son soutien. L'autre parent peut être furieux face à ces comportements qu'il désapprouve complètement (comme le fait d'avoir expédié des photos où l'enfant apparaît nu et aguichant). Alors, les parents ne

s'entendent plus sur les solutions à privilégier et on assiste à une rupture de la communication. Toute la famille se retrouve en état de crise.

Il est souhaitable que cette situation se résorbe le plus rapidement possible, car le conflit entre les parents risque d'accentuer les sentiments de honte et de dévalorisation ressentis par la jeune victime. La famille joue un rôle de premier plan lors du rétablissement d'une adolescente ou d'un adolescent. Consulter une ressource professionnelle en famille peut contribuer à rétablir la communication et souvent, à renforcer les liens ainsi que la cohésion familiale.

Chaque situation diffère, mais la violence et la cyberviolence ne viennent jamais sans conséquence. Il est primordial que les parents fassent preuve de vigilance et démontrent leur soutien. Beau temps mauvais temps, votre enfant a besoin de sentir que vous êtes là pour l'aider et le protéger, et ce, quoiqu'il en dise parfois.

La prochaine section traite de l'aide à apporter à une adolescente ou à un adolescent qui subit de la cyberviolence. Il offre également des conseils judicieux aux parents.



À ne pas oublier et à privilégier

Votre rôle est important. Même si votre enfant semble distant, tout ce que vous lui transmettez en matière de valeurs, de modèles relationnels, d'attitudes, de gestion et de résolution de conflits a un impact sur lui. Ne sous-estimez jamais l'importance de votre influence et la portée de votre amour.

Souvenez-vous que les parents bien informés sont mieux outillés pour aider.

3

Aider son enfant victime de cyberviolence

Capsule d'animation #2



À visionner sur



@aqpv.ca



aqpvtv

Apprendre que son enfant est victime de violence est déstabilisant. Les parents peuvent être surpris, s'inquiéter pour son bien-être et sa sécurité et se demander comment l'aider. Cela est d'autant plus vrai qu'un dévoilement ouvre parfois la porte à d'autres révélations. Ainsi, en l'espace de quelques heures, un parent peut découvrir que son enfant vit une relation amoureuse et de la violence, qu'il est actif sexuellement, qu'il a partagé des photos intimes de lui-même ou encore que les jeunes du même sexe l'attirent. Les parents peuvent être confrontés à une foule d'émotions ressenties pour la première fois et avec une intensité désarmante.



Un parent qui peine à composer avec le fait que son enfant entretienne une relation amoureuse, par exemple parce qu'il l'estime trop jeune, risque de réagir fortement devant la victimisation de son garçon ou de sa fille. Par ailleurs, si les situations sont multiples, les réactions parentales le sont également. Des parents vivent une grande détresse, alors que d'autres minimisent la gravité de la situation. Parfois, la crainte pour la sécurité de l'enfant prime, d'autres fois la déception envers les agissements de l'adolescente ou de l'adolescent l'emporte.

Lorsqu'un enfant vit de la cyberviolence, il est normal que son parent ressente une gamme d'émotions pouvant aller de la colère à la tristesse. Chacun et chacune réagira à sa façon en fonction d'une multitude de facteurs, dont la qualité de la communication entre le parent et son enfant, les valeurs et les expériences de vie du parent, la gravité de la situation ainsi que les comportements de l'enfant.



- ➲ Les émotions ressenties peuvent déstabiliser et déranger. Avant toute chose, n'ayez pas honte de ressentir les émotions qui émergent: la honte, la colère, la peur, l'anxiété, la déception, l'incompréhension sont des émotions normales. Personne n'est préparé à composer avec la victimisation de son enfant et tout ce qui s'y rattache.
- ➲ Cherchez à identifier clairement vos émotions et à comprendre pourquoi certaines provoquent plus de réactions que d'autres. Parfois nos appréhensions, nos colères, nos insécurités nous appartiennent et se rapportent moins aux agissements de notre enfant. Nos expériences passées peuvent nous pousser à réagir de telle ou telle manière. Nous devons faire preuve de lucidité à ce propos.
- ➲ Cherchez à comprendre l'impact de vos émotions sur votre bien-être, sur la situation et sur votre enfant.
- ➲ Même si ce n'est pas toujours facile, prenez un peu de recul afin de diminuer l'intensité des émotions et d'évaluer les choses plus calmement.

Pour aider son enfant, il importe aussi de comprendre l'impact d'une relation violente à l'adolescence. Les jeunes ressentent le besoin de vivre leurs propres expériences, souvent par essais et erreurs. En quête de sens, les adolescentes et adolescents cherchent à définir qui ils sont, ce qui les rend vulnérables au jugement des autres, encore plus s'il s'agit d'une amie ou d'un ami de cœur. L'approbation des pairs, et surtout du partenaire amoureux, reste primordiale à l'adolescence. La cyberviolence dans les relations amoureuses peut donc causer de sérieux préjudices chez les jeunes qui expérimentent des sentiments amoureux pour la première fois.

En effet, comme ils possèdent peu d'expérience des relations amoureuses, lorsque celles-ci s'avèrent violentes, ils manquent d'outils pour reconnaître la violence et composer avec la situation. Ils peuvent mal interpréter les comportements de jalouse, d'agressivité et de contrôle de leur partenaire et croire que ces manifestations représentent une marque d'amour et d'attachement. Se faire dire « Je suis incapable de vivre sans toi » et « Tu es tout pour moi » peut créer l'impression que l'autre nous aime véritablement.

Mon copain m'envoie au moins 25 textos par heure. Des fois j'ai peur de lui, mais il agit comme ça parce qu'il m'aime.

C'est de ma faute. J'aurais dû ne pas sortir et arriver en retard. Elle s'inquiète, elle m'aime.

La cyberviolence a pour but de contrôler et de diminuer l'autre. En fait, en contrôlant et en diminuant l'autre, le partenaire violent souhaite conserver son emprise sur l'autre partenaire et maintenir la relation. Les insultes, les menaces, le fait de toujours blâmer la victime pour la violence qu'elle subit, le tout exercé dans un contexte où le partenaire dit également l'aimer et avoir besoin d'elle, génèrent des situations difficiles à gérer à tout âge et encore plus à l'adolescence. Ce type de rapport crée de la confusion, du doute envers sa propre responsabilité dans les événements de violence, mine les sentiments de compétence et d'estime personnelle et maintient la jeune victime dans la relation de violence. La cyberviolence nuit au plein épanouissement des adolescentes et des adolescents.

Il faut aussi savoir que la rupture en contexte de violence et de cyberviolence demande du courage et de l'affirmation. Même si la jeune victime souhaite mettre un terme à sa relation, elle peut craindre les réactions de son partenaire. Parfois, la rupture met fin à la violence, d'autres fois, au contraire, la violence s'intensifie.



- ➲ En tant que parent, sachez qu'une rupture amoureuse ne signifie pas nécessairement la fin des comportements violents. Les jeunes qui exercent de la violence et de la cyberviolence veulent contrôler et dominer leur partenaire. Par ailleurs, la rupture représente un geste d'affirmation et de reprise de pouvoir. La jeune victime, en se séparant, désire que la violence cesse et souhaite reprendre sa vie en main, ce qui s'avère souvent déstabilisant pour le partenaire violent. Ce dernier peut vouloir reprendre le contrôle en intensifiant ses comportements de violence. Bien que la rupture se révèle la meilleure solution, on doit prendre conscience des risques qu'elle comporte en contexte de violence et de cyberviolence.
- ➲ N'oubliez surtout pas de souligner la force et le courage de votre enfant!

Les pièges à éviter

Banaliser la situation

Des parents considèrent que la violence vécue par leur enfant est une histoire de jeunes, croyant qu'elle n'entraîne pas de conséquence sérieuse. Et pourtant, nous l'avons vu, les conséquences peuvent être nombreuses et importantes. Prenez le temps de vous informer des conséquences possibles de la cyberviolence.

Votre enfant détient la clef de sa propre histoire. Prenez le temps de vous asseoir avec votre garçon ou votre fille et d'échanger sur son vécu.

Amplifier la situation

Parfois, les parents réagissent plus fortement que l'adolescent ou l'adolescente. Certes, il n'est pas facile d'apprendre que son enfant subit de la violence de la part de son partenaire amoureux, mais il importe de ne pas lui imposer ses propres appréhensions et insécurités. Composer avec une surcharge émotionnelle parentale en plus de sa propre victimisation peut s'avérer trop lourd pour une jeune victime. Les parents doivent en avoir pleinement conscience.

Échangez avec d'autres personnes capables de vous épauler et de vous conseiller. Prenez un peu de recul et écoutez ce que votre enfant a à vous dire.

Croire que la violence ne touche que les filles

La violence dans les relations amoureuses est fréquente à l'adolescence, tant chez les garçons que chez les filles. Même si ces dernières vivent plus d'épisodes de violence et sont davantage victimes de violence sexuelle, les garçons ne se trouvent pas à l'abri de la violence et de la cyberviolence dans leurs relations amoureuses. Les conséquences s'avèrent importantes pour eux également. Ce n'est donc pas qu'une histoire de filles.

□ **Vouloir tout savoir, tout voir**

Des parents, par inquiétude, peuvent souhaiter que leur enfant leur raconte dans tous les moindres détails ce qu'il a subi. La cyberviolence revêt un caractère intrusif et trop souvent public. Elle porte atteinte à l'intégrité de la jeune victime qui voit son besoin d'intimité et de respect, si précieux à l'adolescence, bafoué.

Respectez la vie privée de votre enfant. Inutile de regarder les photos ou le contenu des messages pour soutenir votre adolescente ou adolescent. Son malaise est bien assez grand.

□ **Blâmer votre enfant**

Tous les jeunes peuvent être victimes de violence et de cyberviolence. Vous pouvez considérer que votre enfant a manqué de prudence et de transparence, qu'il a transgressé les règles de la maison et aurait dû vous en parler. Oui, cela est possible. Malgré tout, vous ne pouvez tenir responsable votre fille ou votre garçon de la violence subie. Seule la personne qui intimide, menace et humilie est responsable.

C'est une chose de posséder peu d'expérience et de maturité, de commettre des erreurs et de prendre des décisions aux répercussions plus ou moins négatives. C'est une autre chose de subir de la violence et de la cyberviolence de la part d'une autre personne.

Les adolescentes et les adolescents doivent apprendre à se responsabiliser quant à leurs propres comportements, mais ils ne peuvent être tenus responsables des gestes de violence posés par une autre personne. Il importe d'établir cette distinction et de les aider à le faire également.

□ **Reprocher à votre enfant son silence**

Comme mentionné précédemment, les jeunes se confient peu à leurs parents. À l'adolescence, la communication avec les parents et les adultes se révèle généralement difficile. La violence accentue cette difficulté.

Plusieurs raisons empêchent les jeunes de dévoiler la violence vécue: la honte, la crainte de décevoir leur famille, de perdre l'amour de leur partenaire, l'incertitude quant au caractère violent des gestes posés, la peur d'être tenus responsables de la violence ou de subir des représailles du partenaire ou des parents, etc.

Effectivement, plusieurs adolescentes et adolescents croient que les choses s'aggraveront s'ils en parlent. En contexte de rupture amoureuse, la violence du partenaire s'accentue souvent. Les jeunes victimes peuvent alors craindre pour leur sécurité. Souvenez-vous que votre jeune n'est pas encore une ou un adulte. Votre garçon ou votre fille ne possède pas tous les outils pour composer adéquatement avec la situation.

Faites preuve d'indulgence. Son silence n'est pas synonyme d'un manque de respect à votre endroit. Se confier peut se révéler difficile si, en plus de sa victimisation, votre enfant doit vous dévoiler avoir consommé de l'alcool, avoir menti sur ses allées et venues, sur ses fréquentations, avoir caché son orientation sexuelle, etc. Certains contextes de vie placent les jeunes devant des dilemmes sérieux et complexes à gérer, surtout à l'adolescence.

Négliger le fait que votre enfant peut riposter

Encore une fois, les jeunes peuvent être à la fois victimes et auteurs de violence dans leurs relations amoureuses. Effectivement, tant les filles que les garçons tendent à riposter à la violence et à la cyberviolence par des comportements de violence et de cyberviolence sans nécessairement mesurer les risques encourus.

Riposter risque non seulement d'amplifier la violence subie, mais peut entraîner des poursuites criminelles. Il vaut mieux aborder ce sujet avec votre jeune.

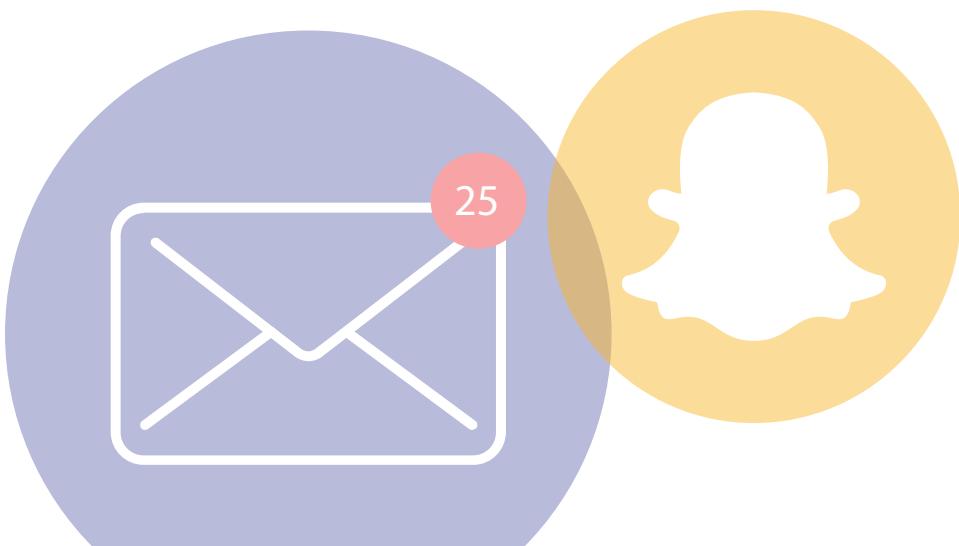
Imposer vos solutions

Quoi de plus normal devant la détresse de son enfant, de vouloir atténuer sa peine et ses appréhensions ? Les parents touchés par la victimisation de leur jeune ressentent souvent le besoin d'agir sur la situation et de résoudre le problème le plus rapidement possible. Ainsi, les « Il faut en parler à la direction de l'école », « Nous allons communiquer avec ses parents », « Nous devons téléphoner à la police » peuvent s'avérer des actions appropriées. Cependant, l'avenue privilégiée par les parents pour régler la situation ne correspond pas toujours à celle de la jeune victime.

À l'adolescence, les jeunes veulent qu'on les consulte et les respecte. Souvenez-vous que si votre enfant vit de la cyberviolence dans sa relation amoureuse, la situation le concerne en tout point. Il est donc souhaitable de l'impliquer dans la recherche de solutions et de s'assurer qu'il est à l'aise avec la décision retenue. Participer à la recherche de solutions reste une façon pour votre fille ou votre garçon de diminuer son sentiment d'impuissance, d'agir positivement sur son bien-être et sa sécurité et ainsi, de reprendre du pouvoir sur sa vie.

Par ailleurs, devant des enjeux de sécurité et des conséquences sévères, des parents peuvent être appelés à jouer un rôle plus proactif dans la recherche de solutions. Pour autant, le plus rapidement possible, sollicitez sa participation quant à la suite des choses. En agissant ainsi, vous augmenterez son sentiment de compétence personnelle et l'aiderez à passer à une nouvelle étape de sa vie.

Certaines fois, l'on doit faire appel aux services policiers pour se protéger. La prochaine section traite de la dénonciation de la cyberviolence aux services policiers.





À ne pas oublier et à privilégier

Votre jeune a besoin de votre encadrement et de votre présence, quoi qu'il en dise.

Si vous considérez certains de ses comportements inacceptables, dites-le à votre enfant. À l'adolescence, les jeunes ont besoin d'être guidés par leurs parents. Vous êtes avant tout un parent et non un ami. Il importe toutefois d'établir la distinction entre les comportements et la personne, ce qui diminue les risques qu'elle se sente blessée ou jugée ou encore qu'elle se braque.

Par exemple, mentionner à votre enfant que vous trouvez le sextage inacceptable diffère passablement du fait de lui dire qu'il est irréfléchi et immature.

Acceptez de tempérer votre rôle d'autorité et prodiguez des conseils à la place. Nous devons adapter notre comportement à l'adolescence. Souvenez-vous qu'«encadrement» ne veut pas nécessairement dire «autorité et répression». Par exemple, des échanges avec son jeune sur les relations amoureuses et sexuelles et sur les conséquences de la cyberviolence représentent une forme d'encadrement. Votre jeune victime de violence pourrait se confier plus facilement.

Des parents peuvent avoir la tentation de confisquer le téléphone cellulaire ou l'ordinateur de leur enfant qui subit de la violence. Ce faisant, vous risquez d'isoler davantage votre jeune de ses camarades qui sont une source importante de soutien et de réconfort. En outre, vous risquez de lui envoyer un message de blâme pour la violence subie. Plutôt, pourquoi ne pas négocier une solution viable pour vous et votre enfant ?

En restant calme et pondéré, votre jeune sera plus enclin à vous écouter. N'oubliez pas, vous êtes un modèle pour votre adolescente ou votre adolescent.

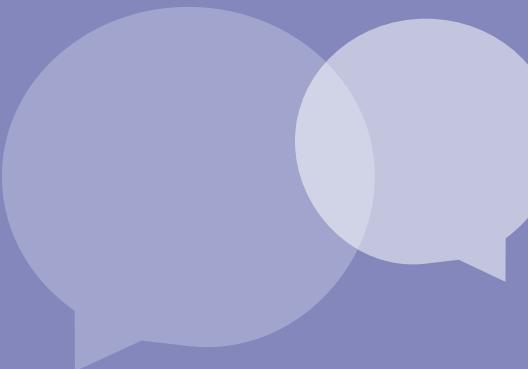
Prenez le temps de vous asseoir et de discuter avec votre enfant, même si ce n'est pas toujours aisé. Montrez-lui que vous vous intéressez à sa personne et à ses activités, que vous l'aimez. Proposez-lui des activités qui lui plaisent. Se sentir aimé peut l'aider à surmonter la violence qu'il subit. Même à l'adolescence, un enfant a besoin de l'attention et de la protection de ses parents.

Demandez-lui de vous parler de sa relation avec son partenaire ou ex-partenaire. Vous serez en mesure de mieux comprendre ses problèmes et de le ou la conseiller.

Insistez pour que votre jeune ne réponde plus aux textos, courriels ou appels téléphoniques. Répondre peut alimenter la violence.

Assurez-vous que soient sauvegardées toutes les communications comportant des menaces ou du harcèlement. Parlez-en à votre enfant pour qu'il réalise des captures d'écran des sites des réseaux sociaux qui ont publié de tels contenus. Ce seront des éléments de preuve utiles si vous faites appel aux services policiers.

Malgré la situation, partager avec son enfant des moments d'humour et de rires peut lui procurer le plus grand bien, en plus de vous rapprocher.



Souvenez-vous que les parents bien informés sont mieux outillés pour aider.

4

Dénoncer la cyberviolence pour protéger son enfant

Capsule d'animation #3



À visionner sur



@aqpv.ca



aqpvttv

Toutes les formes de violence sont graves, qu'elles soient perpétrées dans le cyberespace ou non. En outre, une adolescente ou un adolescent victime de cyberviolence dans sa relation amoureuse risque également de subir la violence de son partenaire en sa présence. La violence entre jeunes peut entraîner des conséquences importantes.

La cyberviolence s'avère souvent de nature criminelle. Les jeunes qui la subissent peuvent en venir à craindre pour leur sécurité. Une adolescente ou un adolescent constamment traqué et menacé voit toutes les sphères de sa vie (famille, réseau social, environnement scolaire, relations d'amitié, activités de loisirs et de travail) contaminées par une technologie intrusive et omniprésente. Sans oublier l'impact d'une relation amoureuse violente sur les représentations qu'une jeune personne peut se faire de l'amour et des relations amoureuses en général. La violence dans les relations amoureuses n'est pas un jeu d'enfant.



Le temps est venu d'agir sur la situation lorsqu'une jeune victime craint pour sa sécurité ou quand un parent s'inquiète pour son enfant. Dans de tels cas, les parents devraient s'asseoir avec leur jeune et échanger sur le problème qui préoccupe. Parfois, les avertissements et les rencontres avec les parents du partenaire responsable de la cyberviolence ou avec la direction de l'école ne suffisent pas à faire cesser la violence.

L'importance de dénoncer

Discutez avec votre enfant de la possibilité de porter plainte aux services policiers si vous craignez pour sa sécurité. Les jeunes se montrent souvent réfractaires à faire appel aux services policiers. Si les jeunes hésitent à dévoiler la violence et la cyberviolence qu'ils subissent de la part de leur partenaire, la dénoncer aux services policiers s'avère encore plus difficile.

La documentation scientifique reconnaît l'ambivalence des jeunes à dénoncer leur partenaire violent. Les raisons sont multiples: la peur de subir des représailles et d'envenimer la situation, la honte, la fatigue et la détresse, l'espoir que la situation se résorbe un peu par magie, la peur de la rupture quand la victime entretient encore des sentiments amoureux malgré la cyberviolence, la méconnaissance des services policiers et du système judiciaire.



- ➊ Malgré votre inquiétude, prenez le temps d'écouter votre jeune sans jugement. Votre fille ou votre garçon peut encore entretenir des sentiments amoureux envers son partenaire. Une relation violente, surtout à l'adolescence, crée beaucoup d'insécurité et d'ambivalence, ce qui rend les ruptures difficiles. Souvenez-vous aussi que la peur peut maintenir une adolescente ou un adolescent dans une relation violente.
- ➋ Même si ce n'est pas toujours facile, ne tenez pas de propos désobligeants à l'endroit du partenaire ou ex-partenaire de votre enfant. Sans le vouloir, cela peut renforcer les sentiments de dévalorisation, de honte et d'échec souvent présents chez plusieurs jeunes victimes.

Bien que dénoncer un partenaire s'avère difficile pour les adolescentes et les adolescents, personne ne veut vivre dans la peur et la violence. De façon générale, les parents et les jeunes connaissent peu les services policiers et le système judiciaire, ce qui est tout à fait normal puisque la majorité des personnes n'ont pas à composer avec ces organisations. Pour autant, cette méconnaissance représente un frein important quand vient le temps de prendre une décision éclairée concernant la sécurité d'une victime de cyberviolence. Accéder à de l'information claire et juste s'avère donc indispensable.

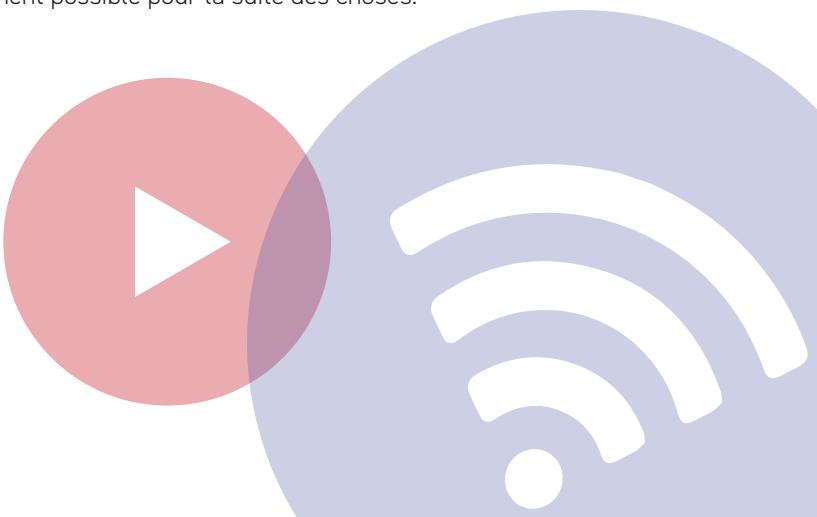
Sachez que des ressources peuvent vous aider, vous et votre enfant, à clarifier vos émotions et à comprendre les enjeux entourant la dénonciation aux services policiers. Ces ressources peuvent également vous transmettre de l'information pertinente sur l'intervention policière et les procédures judiciaires criminelles (voir la section *Ressources*, p. 64).



- ➊ En consultant une ressource d'aide, non seulement vous démontrerez à votre enfant que vous êtes là pour lui, mais ayant reçu une information de qualité, il vous sera aussi plus facile d'échanger avec votre garçon ou votre fille sur les enjeux réels de la dénonciation et de l'appuyer dans sa prise de décision.
- ➋ Ne prenez pas de risque avec la sécurité de votre enfant. Des ressources spécialisées peuvent l'aider à mieux comprendre les diverses mesures à mettre en place pour favoriser sa protection.
- ➌ Souvenez-vous aussi que de fournir une information de qualité à votre enfant lui permettra d'apaiser ses appréhensions lorsque viendra le temps de prendre les moyens nécessaires pour se protéger. Ainsi, démystifier l'intervention policière et le système de justice lui sera bénéfique.

Une adolescente ou un adolescent qui décide de faire appel aux services policiers peut communiquer avec le 911 ou se rendre au poste de police le plus près de la maison. Bien sûr, un parent, une personne du voisinage, une amie ou un ami, etc. peuvent faire appel aux services policiers. En fait, toute personne peut dénoncer un crime aux services policiers, qu'elle soit mineure ou adulte, victime ou témoin d'un acte criminel.

Lorsqu'un parent ou une personne proche de la victime décide de faire appel aux services policiers, par exemple si la cyberviolence perdure malgré les avertissements, il importe de solliciter la collaboration de la jeune victime le plus rapidement possible pour la suite des choses.





- ➊ Si votre enfant décide de se rendre au poste de police, proposez-lui de l'accompagner.
- ➋ Une fois au poste de police, votre enfant peut demander à la policière ou au policier à l'accueil que la rencontre se déroule dans une salle qui lui assurera de parler en toute confidentialité.
- ➌ Votre enfant peut souhaiter que la rencontre ait lieu sans votre présence. Les jeunes éprouvent souvent un malaise à dévoiler certains faits devant leurs parents. Il vaut mieux respecter leur intimité. Les policières et policiers sont formés pour écouter, conseiller et prendre les mesures qui s'imposent pour protéger votre enfant. Souvenez-vous, le plus important est que votre garçon ou votre fille reçoive l'aide nécessaire.

La rencontre avec les services policiers

- ➊ Le policier ou la policière se présente et précise son rôle à l'adolescente ou l'adolescent.
- ➋ On lui demande d'expliquer la situation préoccupante, de relater les faits et de transmettre les différents éléments de preuve en sa possession, comme des photos, des courriels reçus, etc.
- ➌ La police évalue l'ensemble de la situation avec la collaboration de l'enfant. Elle vérifie différents éléments tels que les actions prises antérieurement (avertissements, rencontres avec la direction de l'école), le type d'infractions commises, leur gravité, la présence d'antécédents judiciaires, etc.
- ➍ Elle demande à votre enfant de remplir et de signer une déclaration qui relate les faits le plus clairement et précisément possible. Ce document est important, car si des accusations sont portées contre le partenaire, cette déclaration suivra votre enfant pendant toutes les étapes du processus judiciaire. Elle lui servira également d'aide-mémoire s'il doit témoigner à la cour lors du procès qui peut avoir lieu plusieurs mois après le crime. Il est crucial que votre garçon ou votre fille dise toute la vérité dans sa déclaration. À noter, la police peut procéder à un enregistrement vidéo de cette déclaration si elle estime cette façon de faire préférable pour votre enfant.

- ➊ Toutes les informations recueillies ainsi que la déclaration de votre enfant sont assemblées et consignées dans un rapport d'événement numéroté.
- ➋ À la fin de l'entretien, la police informe votre enfant des prochaines étapes de l'intervention judiciaire. Généralement, elle lui remet des renseignements concernant les ressources d'aide.

Les procédures après la rencontre avec les services policiers

Diverses décisions peuvent être prises après l'analyse de la situation. Selon la gravité de l'infraction commise, les services policiers peuvent:

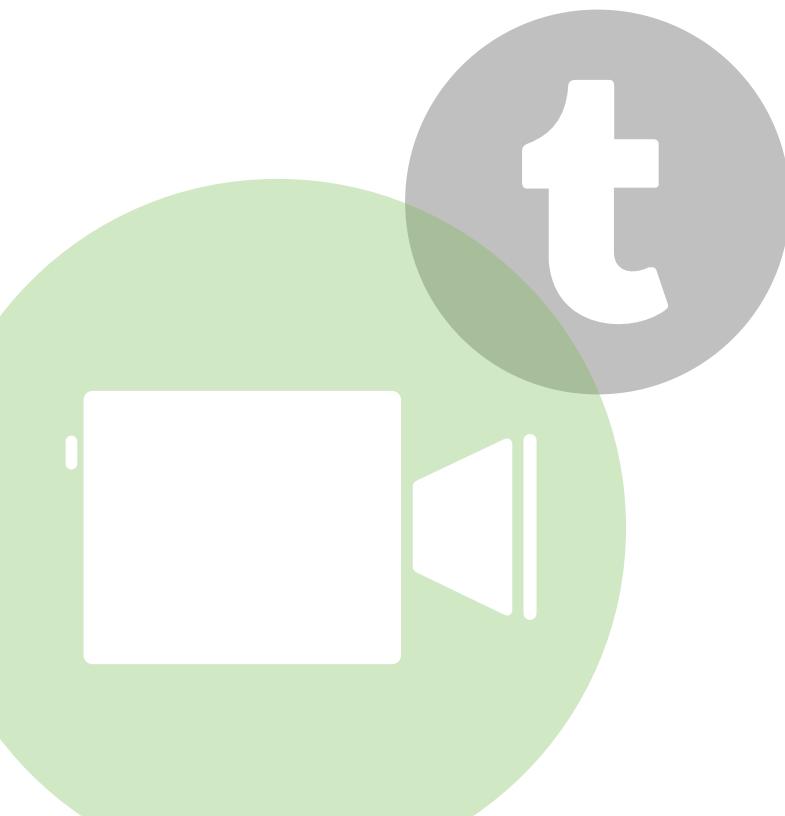
- ➊ arrêter le partenaire ou l'ex-partenaire s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'il a commis une infraction criminelle. Ils peuvent aussi lui imposer des conditions de mise en liberté, comme lui interdire de communiquer directement ou indirectement avec votre enfant: ne pas envoyer de textos et de messages sur les réseaux sociaux, ne pas l'appeler ou se rendre à l'école, etc.
- ➋ transmettre le dossier au procureur aux poursuites criminelles et pénales et lui soumettre une demande d'intenter une poursuite judiciaire (voir la prochaine section, p. 44).
- ➌ de concert avec d'autres mesures ou non, diriger le jeune contrevenant vers le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Si les services policiers ont des motifs raisonnables de croire que la sécurité ou le développement du jeune est ou peut être compromis, ils sont tenus de le signaler au DPJ.

En matière jeunesse, l'intervention policière tient compte du degré de maturité, de dépendance et de discernement moral moins élevé du jeune contrevenant ou de la jeune contrevenante. Elle considère l'ensemble de la situation du jeune, sa trajectoire délinquante et son contexte familial, afin de déterminer la mesure la plus susceptible d'assurer sa réadaptation et sa réinsertion sociale et ainsi éviter une récidive. Pour des informations complètes sur l'intervention policière, consultez le guide «[Quand la victime est mineure](#)» produit par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes.



L'intervention policière peut se révéler intimidante pour votre enfant. À cette étape, votre soutien est important. En demeurant calme et en collaborant avec les services policiers, vous aidez votre enfant à mieux composer avec l'ensemble de la situation.

Parfois, dénoncer la cyberviolence aux services policiers s'avère la seule façon pour une adolescente ou un adolescent de se protéger. Après avoir dénoncé la cyberviolence, votre enfant risque de devoir composer avec le système de justice pour les adolescents. La prochaine section en décrit les grandes lignes et offre des conseils pour aider les parents à mieux accompagner leur enfant lors des procédures judiciaires.



À ne pas oublier et à privilégier

L'intervention policière peut représenter pour votre jeune une source d'anxiété et d'inquiétude. Soulignez son courage et dites-lui que vous êtes fier de lui.

Si des photos ou des vidéos de votre enfant se trouvent sur le web, votre garçon ou votre fille peut demander aux services policiers ce qui peut être fait pour les retirer. La police lui transmettra alors de l'information fiable. Des ressources en ligne peuvent également fournir de l'information aux parents et aux jeunes (voir la section *Ressources*, p. 64).

Vérifiez auprès de votre jeune si la cyberviolence continue malgré l'intervention policière. Ne présumez de rien. Vos questions peuvent l'agacer, mais elles lui permettront de constater que vous vous souciez de son bien-être.

Souvenez-vous que les parents bien informés sont mieux outillés pour aider.

5

Se familiariser avec les procédures judiciaires pour mieux accompagner son enfant

Capsule d'animation #4



À visionner sur



@aqpv.ca



aqpvtv

Le système de justice représente une source d'anxiété pour bien des jeunes, mais également pour les parents. Il est normal de se demander ce qui attend son enfant sur le plan de la justice. Avoir mille et une questions en tête est le lot d'une majorité de parents. Des accusations criminelles seront-elles portées ? Le jeune contrevenant sera-t-il arrêté ou incarcéré durant les procédures judiciaires ? Est-ce que mon enfant devra témoigner ? Les parents seront-ils appelés à témoigner ? Pourrons-nous éviter de croiser son ex-partenaire dans les corridors de la cour ? Est-ce que mon enfant risque des représailles ? Quels sont les droits de ma fille ou de mon garçon dans le système de justice* ?

Une infraction criminelle, commise par une personne mineure ou adulte, est toujours grave au nom de la loi. Toutefois, au Canada, les contrevenantes et les contrevenants âgés de 12 à 17 ans au moment où ils commettent un délit sont considérés comme de «jeunes contrevenants». Leurs infractions sont alors traitées par le système de justice pour les adolescents. Ce système est distinct de celui des adultes et tient compte de l'âge, de l'état de dépendance et du degré de maturité moins élevé des adolescents. De plus, le système de justice pour adolescents poursuit des objectifs spécifiques tels que la protection des droits des adolescents, la protection du public, la prévention de la délinquance ainsi que la prise en considération des intérêts des victimes et de la collectivité.

Pour la majorité des gens, le système de justice, même en matière jeunesse, demeure complexe et intimidant. Le fait de le connaître peu alimente les appréhensions des victimes, de leurs proches et des témoins. Mais sachez que votre enfant a des droits dans le système de justice pour adolescents. Votre jeune peut être accompagné durant les procédures judiciaires et recevoir l'information et le soutien dont il a besoin.



La Charte canadienne des droits des victimes confère des droits aux victimes d'actes criminels pour favoriser leur sécurité, leur protection et leurs besoins d'information et de participation au processus judiciaire. Pour en connaître davantage sur les droits de votre enfant, consultez la brochure ***Vous êtes victime d'un acte criminel ? Vous avez des droits*** sur le site de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes au www.aqv.ca.

* Cette section présente un aperçu des procédures judiciaires en matière jeunesse. Pour en connaître davantage, consultez le guide «**Quand la victime est mineure**», de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* produite par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes.

Le rôle du procureur aux poursuites criminelles et pénales

Après l'enquête et la collecte d'éléments de preuve suffisants, les services policiers transmettent le dossier du jeune contrevenant au procureur aux poursuites criminelles et pénales.

Le procureur a alors la responsabilité d'analyser le dossier et de prendre l'une des décisions suivantes: diriger l'adolescent ou l'adolescente vers le programme de sanctions extrajudiciaires, ou autoriser une poursuite judiciaire, ou encore fermer le dossier. En outre, dans notre système de droit, votre enfant n'a pas à être représenté par un avocat. C'est l'État, représenté par le procureur aux poursuites criminelles et pénales et non la victime, qui poursuit la personne accusée devant le tribunal. Les procureurs agissent dans l'intérêt de la société. Toutefois, ils se montrent sensibles à la situation des jeunes victimes et prennent en considération leurs droits et intérêts.

Le programme de sanctions extrajudiciaires

Le programme de sanctions extrajudiciaires est une alternative aux tribunaux. Administré conjointement par le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le programme de sanctions extrajudiciaires requiert une étroite collaboration entre le procureur aux poursuites criminelles et pénales, le directeur provincial (DPJ) et les organismes de justice alternative (OJA) ou ceux du réseau Équijustice. Le volet judiciaire est sous l'autorité du procureur aux poursuites criminelles et pénales, tandis que le volet social relève de la responsabilité du directeur provincial (DPJ), en collaboration avec les OJA ou le réseau Équijustice.

Divers types de sanctions peuvent être imposés au jeune contrevenant.

□ Des mesures de réparation des torts causés aux victimes

Ce type de sanctions extrajudiciaires s'applique en priorité lorsque les victimes sont connues et qu'elles souhaitent participer au programme de sanctions extrajudiciaires. Le but consiste à prendre en compte les torts qu'elles ont subis, leurs besoins et leurs droits. Il existe plusieurs formes de réparation envers les victimes. Par exemple, le jeune contrevenant peut s'excuser verbalement ou rédiger une lettre d'excuses et d'explications ou dialoguer avec la victime dans le cadre d'une médiation pénale.

La médiation pénale est une démarche de dialogue entre la victime et la personne qui lui a causé des torts. Les OJA ou les organismes Équijustice encadrent cette démarche dont voici quelques caractéristiques:

 Le consentement de la victime et du jeune contrevenant s'avère nécessaire.

- ➊ Un médiateur professionnel communique avec la victime pour fixer avec elle des rencontres préparatoires. Les informations échangées lors de ces rencontres demeurent confidentielles et ne sont pas divulguées au jeune contrevenant. Ces rencontres ont pour but d'informer la victime du déroulement de la médiation et des règles applicables ainsi que d'établir un lien de confiance avec le médiateur.
- ➋ Lorsque la victime et le jeune contrevenant se disent prêts, ils se rencontrent en personne ou dialoguent en utilisant tout autre mode de communication qui répond le mieux aux besoins de la victime. Le dialogue peut s'engager, par exemple, par un échange de lettres ou de courriels, un échange d'enregistrement vidéo ou vocal, une conférence téléphonique ou une visioconférence.
- ➌ En tout temps, la victime peut interrompre le processus pour, par exemple, poser des questions au médiateur ou mettre fin à la médiation.



- ➍ Il peut être bénéfique pour votre fille ou votre garçon de communiquer ce qu'il a subi à son ex-partenaire et de l'informer des torts causés. La médiation peut permettre à votre enfant de faire le point sur la situation de violence vécue et de tenter de tourner la page.
- ➎ Toutefois, la médiation peut comporter des difficultés, comme raviver des émotions désagréables liées à la cyberviolence. Votre enfant peut aussi être déçu de la réaction de son ex-partenaire. Parfois, les attentes des victimes sont trop grandes. En ce cas, encouragez votre enfant à exprimer clairement ses attentes au médiateur. Votre jeune recevra alors une information adéquate, ce qui le préparera à entreprendre une telle démarche.
- ➏ En tant que parent, vous pouvez également avoir des appréhensions. Vous et votre enfant ne devez surtout pas hésiter à questionner le personnel de l'OJA ou de l'organisme Équijustice.
- ➐ Votre collaboration au processus est souhaitable, car votre enfant a besoin de votre soutien. Cependant, il se peut que votre adolescente ou adolescent ne souhaite pas votre présence durant la séance de médiation, se sentant peut-être mal à l'aise de dire certaines choses devant vous. Il vaut mieux respecter son choix. Sachez cependant que le médiateur ne fera rien qui pourrait fragiliser la relation avec votre enfant.

□ Des mesures d'engagement envers la collectivité

On envisage généralement l'engagement envers la collectivité lorsque la victime ne souhaite pas participer au programme de sanctions extrajudiciaires. Cette mesure de réparation peut être un don en argent ou au plus 120 heures de travaux communautaires.

□ Des mesures de développement des habiletés sociales

Cette sanction consiste en une activité de formation, de soutien ou d'intégration sociale portant sur les difficultés personnelles des adolescents. Ce type de sanction, qui a fait l'objet d'une entente avec le directeur provincial (DPJ), amène les jeunes contrevenantes et contrevenants à prendre conscience des conséquences de leurs gestes et à développer des habiletés sociales.

L'autorisation d'une poursuite judiciaire

Le procureur aux poursuites criminelles et pénales peut, dans les cas de crimes graves ou lors de récidive, autoriser une poursuite judiciaire contre l'adolescente ou l'adolescent lorsqu'il estime qu'il y a des preuves suffisantes pour intenter une poursuite. Il doit aussi décider quelles infractions précises seront reprochées à la jeune personne.

Il se peut que les procédures judiciaires vous inquiètent même si vous et votre enfant souhaitez que la cause fasse l'objet d'une poursuite judiciaire.

Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ont un point de service dans la majorité des palais de justice. Le personnel de ces organismes peut accompagner et appuyer les jeunes victimes et leurs proches à chaque étape du processus judiciaire et dans leurs démarches. De plus, la plupart des palais de justice mettent une pièce à la disposition des victimes et des témoins, généralement à proximité des bureaux du CAVAC. Votre enfant et ses proches peuvent s'y rendre pour ne pas croiser la personne accusée dans les corridors de la cour.



N'hésitez pas à faire appel aux services d'aide aux victimes pour votre enfant et pour vous-même dès le début des procédures judiciaires. Si le soutien des parents et des proches reste primordial pour les jeunes victimes, vous pouvez aussi avoir besoin de soutien. La victimisation affecte tous les membres de la famille.

Il peut être rassurant de savoir que le procureur aux poursuites criminelles et pénales rencontrera votre enfant dans un délai raisonnable. Généralement, le même procureur sera responsable du dossier de votre enfant tout au long des procédures judiciaires afin d'assurer la continuité et le bon déroulement du processus.

Malgré tout, vous devrez vous armer de patience, car les procédures judiciaires peuvent s'échelonner sur plusieurs mois.

La fermeture du dossier

Le procureur aux poursuites criminelles et pénales peut fermer le dossier lorsque, pour la protection de la société et celui de la victime, il n'y a pas lieu d'autoriser une poursuite ou de transmettre le dossier au programme de sanctions extrajudiciaires.

Un dossier fermé ne signifie pas que le procureur n'a pas cru votre enfant ou que le crime n'a pas été commis. Cela peut vouloir dire qu'il n'y a pas suffisamment de preuve pour prouver, hors de tout doute raisonnable, la culpabilité de l'ex-partenaire de votre enfant. Comprendre cette distinction peut diminuer les sentiments de frustration et de déception.



- ➊ Sachez que vous et votre enfant avez le droit de connaître les motifs de la décision du procureur aux poursuites criminelles et pénales. N'hésitez pas à demander de le rencontrer afin qu'il vous explique pourquoi il ne peut intenter une poursuite contre l'ex-partenaire de votre enfant. Les procureurs répondent généralement avec empathie à ce type de demande.



- ➲ Si votre enfant craint pour sa sécurité, mentionnez-le à l'enquêteur. Il pourra conseiller votre jeune.
- ➲ Il ne faut pas hésiter à rappeler la police si l'ex-partenaire est de nouveau violent. Communiquez aussi avec l'enquêteur responsable de l'affaire de votre enfant.

En 2017-2018:



- Sur les 14 242 dossiers transmis par les services policiers aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales, 64% ont été judiciarés et 19% ont été dirigés vers le programme de sanctions extrajudiciaires⁶.
- 93% des adolescents et adolescentes ont accompli leur sanction extrajudiciaire⁷.

Le procès et le témoignage à la cour

Parmi les différentes étapes du processus judiciaire, le procès demeure l'étape qui soulève le plus d'inquiétude et de stress, car la victime est normalement appelée à témoigner. Pour autant, pour diverses raisons, peu de causes aboutissent à un procès. La négociation de plaidoyer et les plaidoyers de culpabilité figurent au nombre de ces principales raisons.

La négociation de plaidoyer est une pratique courante selon laquelle l'avocat de la défense et le procureur aux poursuites criminelles et pénales « négocient le plaidoyer » du jeune accusé, et soumettent au tribunal un accord afin que celui-ci plaide coupable. Cette négociation peut commencer dès la comparution et se poursuivre jusqu'à la conclusion du procès.

Un plaidoyer de culpabilité peut intervenir à tout moment. Cette négociation entre la défense et la poursuite se déroule à l'extérieur de la cour, mais les parties doivent retourner devant le tribunal pour lui soumettre l'accord sur le règlement de la cause qu'ils trouvent acceptable. En cas d'échec des négociations, les parties demandent au tribunal de fixer une date pour la tenue du procès.



- ➊ Une entente négociée évitera à votre enfant de témoigner au procès. Toutefois, le tribunal peut ordonner la mise en place de mesures de protection. Il peut, par exemple, imposer des conditions à l'ex-partenaire de votre enfant comme l'engagement de ne pas communiquer avec votre jeune directement ou indirectement et de ne pas se rendre à son domicile ou à son école.
- ➋ Bien des jeunes sont soulagés d'apprendre qu'ils n'ont pas à témoigner et que la personne accusée plaide coupable. Néanmoins, si vous ou votre enfant êtes déçu, demandez au procureur les raisons qui le poussent à s'engager dans cette voie. Obtenir des explications permet souvent de mieux comprendre le fonctionnement du système de justice et aide à réduire les attentes.

Par ailleurs, votre enfant sera probablement appelé à témoigner si une date de procès est fixée. Dans ce cas, avisez votre jeune que la date du procès peut survenir longtemps après le dépôt des accusations et informez votre garçon ou votre fille que le report d'un procès est fréquent.

Bien entendu, votre adolescente ou adolescent devra se préparer adéquatement avant de témoigner. La responsabilité de cette préparation appartient en grande partie au procureur aux poursuites criminelles et pénales. Ce dernier rencontrera votre enfant avant le procès afin de l'aider à préparer son témoignage. Votre garçon ou votre fille pourra revoir sa déclaration faite auprès des services policiers avec le procureur qui lui fournira des indices sur les types de questions que l'avocat de la défense risque de lui poser. Les procureurs aux poursuites criminelles et pénales sont formés pour préparer les jeunes victimes au témoignage. Ils détiennent les compétences et l'expertise pour mener à bien ce travail.



Évitez de questionner votre enfant sur l'événement en vue de le préparer à son témoignage ou de chercher à l'influencer de quelque manière que ce soit. En agissant ainsi, vous désirez peut-être l'aider ou le protéger, mais cela ne peut que le confondre et nuire à sa crédibilité.

Dans certains cas, le procureur rencontrera la jeune victime plusieurs jours avant le procès et à plus d'une reprise pour réexaminer les faits de la cause, l'informer du déroulement du procès, de son rôle en tant que témoin et pour apaiser certaines de ses craintes. Le procureur souhaitera peut-être rencontrer votre enfant seul lors de ces entretiens afin d'obtenir son entière attention et sa collaboration. Selon son comportement et son niveau d'anxiété, il se peut que l'on vous invite à assister à la rencontre à condition que vous ne soyez ni partie ni témoin dans la cause. Dans certaines circonstances, un membre d'un organisme d'aide aux victimes accompagnera la jeune victime.

Le procès risque d'être stressant pour les témoins mineurs. Ils craignent souvent de ne pas être crus, de ne pas comprendre les questions, de confronter l'accusé et d'être victimes de représailles. Les jeunes appréhendent aussi de parler de manière confuse, d'éprouver une gêne à dire certaines choses et de ressentir un malaise au moment de se trouver à la barre des témoins. Ils peuvent également se sentir responsables de ce qui arrive à la personne accusée s'ils la connaissent, comme c'est le cas pour l'amie ou l'ami de cœur.



- ⌚ Vérifiez auprès de votre enfant ses craintes, car les exprimer pourrait le soulager. Il ne faut ni les banaliser ni les amplifier, mais lui signifier qu'il est normal d'en éprouver. Enfin, restez à l'écoute de ses besoins et offrez-lui votre soutien.
- ⌚ Les parents ne sont pas à l'abri du stress et de l'anxiété. D'ailleurs, certains parents réagissent plus fortement aux procédures judiciaires que leur enfant. Le témoignage de votre jeune risque de vous inquiéter. Toutefois, faites attention de ne pas transmettre vos craintes et votre stress à votre enfant qui doit composer avec ses propres émotions ainsi qu'avec les procédures judiciaires.

Quelques faits à connaître

- ⌚ À moins d'un motif sérieux, si votre enfant a reçu une assignation à comparaître en cour en qualité de témoin (*subpoena*), il doit se présenter au tribunal à l'heure et au lieu indiqués sur le document.
- ⌚ Votre jeune doit s'assurer de dire toute la vérité devant le tribunal et doit répondre à toutes les questions qui lui sont posées tant par la défense que par la poursuite.

- ➊ Sauf exception, la personne accusée doit être présente dans la salle d'audience durant toute la durée de son procès. Sa famille et ses proches peuvent également s'y trouver.
- ➋ À moins d'être témoin dans la cause de votre enfant, vous pouvez assister au procès. Si vous êtes appelé à témoigner, une fois votre témoignage terminé, vous pouvez rester dans la salle d'audience avec votre enfant.
- ➌ Plusieurs mesures peuvent faciliter le témoignage de votre enfant à la cour. Entre autres, votre garçon ou votre fille peut témoigner derrière un écran ou témoigner à l'extérieur de la salle d'audience. Recourir à des mesures d'aide peut faciliter le témoignage de votre jeune et atténuer les répercussions négatives. Votre enfant doit être informé de son droit d'en faire la demande.
- ➍ En matière jeunesse, l'identité de votre enfant bénéficie d'une protection. En effet, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents interdit de publier l'identité d'une victime âgée de moins de 18 ans ou tout autre renseignement de nature à révéler le fait qu'elle est victime ou sa participation aux procédures judiciaires. Cet interdit de publication s'applique que la victime ait témoigné ou non au procès. Cet élément est important, car il préserve l'intimité de votre enfant qui n'a pas à s'inquiéter que son entourage soit informé des faits et détails de la cause.

La majorité des adolescentes et des adolescents composent bien avec le témoignage à la cour. Si le témoignage a tendance à aggraver l'anxiété chez la jeune victime, celle-ci s'estompe avec le temps, surtout si son entourage lui offre un soutien et adopte une attitude positive.



Subir de la cyberviolence dans sa relation amoureuse peut être traumatisant. Parfois, le témoignage ou le fait, par exemple, de croiser l'ex-partenaire dans les corridors de la cour, peut raviver le traumatisme chez une jeune personne, surtout si le crime l'affecte encore beaucoup. Si les comportements de votre garçon ou de votre fille vous inquiètent, il vaut mieux lui faire rencontrer une ressource professionnelle, par exemple un psychologue.

Le verdict et la peine

Le procès terminé, le tribunal doit se prononcer sur la culpabilité ou la non-culpabilité de la personne accusée. Elle peut être reconnue coupable sur un, sur plusieurs, ou sur tous les chefs d'accusations qui pèsent contre elle. Si l'adolescente ou l'adolescent est déclaré coupable, le tribunal ordonnera la tenue d'une audience sur la détermination de la peine immédiatement ou à une date ultérieure. La personne condamnée recevra une peine lors de cette audience.

Si le tribunal n'est pas convaincu hors de tout doute raisonnable de la culpabilité de la personne accusée, il doit l'acquitter, c'est-à-dire la déclarer non coupable. Les chefs d'accusation seront retirés et elle sera libre de partir. Aucune peine n'est imposée. Les conditions qu'elle devait jusqu'alors respecter, comme ne pas avoir de contact avec la victime, ne sont plus valides.

Un verdict d'acquittement ne veut pas dire :

- qu'il n'y a pas eu crime;
- que la personne mineure n'a pas été victime et qu'elle n'a pas subi des conséquences;
- que le juge ou le jury n'a pas cru son témoignage;
- que la personne accusée n'a pas commis de crime.

Un verdict d'acquittement peut signifier :

- qu'il n'y a pas suffisamment de preuves admissibles contre la personne accusée pour la déclarer coupable des accusations portées;
- que la personne accusée n'est pas l'auteure du crime.

Si la personne accusée est reconnue coupable, elle recevra une peine. Lorsqu'il prononce une peine, le tribunal doit considérer plusieurs facteurs prévus au Code criminel. Il doit, notamment, prendre en compte la déclaration de la victime.

La déclaration de la victime est une déclaration écrite qui décrit les préjudices physiques, psychologiques ou émotifs, de même que les dommages matériels ou les pertes économiques que votre enfant a subis comme victime (ou ceux que vous avez subis comme proche de la victime) à la suite d'une infraction criminelle. Elle est complétée à l'aide d'un formulaire que votre enfant ou son représentant (habituellement le parent) reçoit du ministère de la Justice du Québec. On peut aussi obtenir ce formulaire auprès d'un CAVAC. Le formulaire « [Déclaration de la victime](#) » se trouve également sur le site Internet du ministère de la Justice du Québec.

Le tribunal doit tenir compte de la déclaration de votre enfant et de toutes autres déclarations (comme celles des parents) au moment de déterminer la peine à infliger à la personne accusée.

La déclaration sert à donner une voix aux victimes d'actes criminels et à leurs proches. Elle permet aussi:

- de communiquer au tribunal et à la personne accusée les répercussions du crime sur la victime et ses proches;
- d'éclairer le tribunal sur les conséquences du crime et les torts causés à la victime;
- d'aider le tribunal à déterminer une peine appropriée à la gravité de l'infraction commise.

La déclaration de la victime se révèle importante pour votre enfant. Vous pouvez l'aider à la remplir ou votre jeune peut solliciter l'aide du CAVAC. Même si rédiger la déclaration peut raviver des émotions perturbantes, c'est l'occasion pour votre enfant d'exprimer dans ses mots les torts subis.



Le tribunal peut imposer diverses peines au jeune contrevenant comme l'amende, le travail bénévole, l'ordonnance de probation, le placement sous garde. Sachez aussi que plusieurs peines peuvent être assorties d'un engagement à respecter la paix et de toutes autres conditions imposées par le tribunal, par exemple de ne pas communiquer directement ou indirectement avec votre enfant. Il se peut que vous ou votre enfant ressentiez une déception quant à la sentence imposée. Dans un tel cas, n'hésitez pas à en parler avec le procureur responsable du dossier de votre enfant. Recevoir des explications peut vous permettre de comprendre les raisons qui ont mené le tribunal à prononcer une telle sentence.

Le système de justice pénale pour les adolescents prévoit des peines spécifiques qui diffèrent de celles imposées aux contrevenants adultes. Elles peuvent être imposées seules ou, dans certains cas, être combinées. Le plus souvent, le tribunal ordonne les peines de probation avec suivi et le travail bénévole au profit de la collectivité.

Des retombées positives

Les procédures judiciaires exigent de la part des jeunes et des parents un investissement en temps et en énergie. Elles s'avèrent souvent longues, même en matière jeunesse. Il se peut qu'à la fin du processus judiciaire vous vous demandiez si les efforts consentis en valaient la peine.

Sachez cependant que la durée des procédures, pourvu qu'elle soit raisonnable, ne compte pas que des désavantages. En contexte de violence et de cyberviolence dans les relations amoureuses, les procédures qui s'échelonnent sur plusieurs mois comportent notamment les éléments positifs suivants.

Augmenter le sentiment de sécurité de la victime

Normalement, les adolescentes et les adolescents accusés d'une ou de plusieurs infractions criminelles en lien avec la cyberviolence doivent respecter des conditions tout au long des procédures judiciaires. Ils doivent entre autres promettre de garder la paix et de ne pas communiquer d'une manière ou d'une autre avec la victime. Ainsi, la victime et sa famille se sentiront rassurées par le fait que l'ex-partenaire respecte pendant plusieurs semaines ses conditions de mise en liberté. Et, il y a de fortes chances que cela aide la jeune victime à reprendre ses activités habituelles avec plus de facilité. En outre, elle pourra se sentir mieux épaulée, confiante et disposée à poursuivre le cours de sa vie si elle est munie des coordonnées de l'enquêteur, du procureur aux poursuites criminelles et pénales, ainsi que celles de l'OJA ou de l'organisme Équijustice.

L'intervention policière et le système judiciaire s'avèrent dissuasifs, surtout auprès de jeunes ayant connu peu de démêlés avec la justice. Advenant toutefois le non-respect des conditions, les services policiers et le système de justice réagiront plus rapidement compte tenu des procédures criminelles en cours. Bien entendu, la victime et sa famille doivent toujours demeurer vigilantes.

Imposer un encadrement soutenu à la personne contrevenante

Durant les procédures judiciaires, les personnes contrevenantes doivent non seulement respecter des conditions de mise en liberté, mais elles sont souvent appelées à honorer d'autres engagements contractés avec le directeur provincial (DPJ), l'OJA ou l'organisme Équijustice et le procureur aux poursuites criminelles et pénales. En responsabilisant les jeunes, on diminue aussi les risques de récidive.

Recevoir une aide professionnelle

Les adolescentes et les adolescents, même s'ils ont subi de la violence et de la cyberviolence, consultent peu les ressources d'aide professionnelle ou y ont recours à très court terme. Les CAVAC ont des points de service dans les principaux palais de justice. Les jeunes victimes peuvent donc y recevoir un accompagnement, de l'information et du soutien à chaque étape du processus judiciaire. Elles peuvent se confier et exprimer leurs appréhensions en toute confidentialité. Étant donné que les procédures génèrent du stress et de l'inquiétude, les jeunes tendent davantage à accepter l'aide offerte. Le fait que les CAVAC proposent des services sur place s'avère un atout auprès des personnes mineures tout particulièrement.

Bien sûr, personne ne souhaite devoir participer aux procédures judiciaires criminelles et avoir à témoigner à la cour, mais parfois c'est la seule façon de se protéger. Pour autant, participer aux procédures judiciaires peut contribuer à clore un chapitre difficile dans la vie d'une personne et l'aider à passer à une nouvelle étape plus positive. Agir sur une situation de victimisation diminue aussi le sentiment d'impuissance et alimente le sentiment de compétence et d'estime personnelle. Au-delà de la peine imposée, participer aux procédures et témoigner à la cour envoie un message clair quant au caractère inacceptable de la violence et de la cyberviolence dans les relations amoureuses. Cet élément à lui seul peut se révéler dissuasif auprès du jeune partenaire.

Les procédures judiciaires représentent tout de même des étapes exceptionnelles dans le quotidien d'une jeune personne. Une fois les procédures terminées, pourquoi ne pas souligner le courage de votre enfant qui vient de vivre un épisode de vie bien exigeant ? D'ailleurs, le contexte reste difficile aussi pour les parents qui accompagnent leur enfant aux prises avec une situation semblable. Faire le point et planifier une activité qui marque la fin des procédures judiciaires et le commencement d'un nouveau chapitre de vie est susceptible de faire du bien et de tenir lieu de rite de passage.

À ne pas oublier et à privilégier



Accompagnez votre enfant à chaque étape du processus judiciaire. Votre soutien reste indispensable.

Tentez de conserver une attitude positive et de faire valoir les points positifs en lien avec les procédures judiciaires.

Sécurisez votre enfant en lui rappelant que la majorité des intervenantes et des intervenants judiciaires ont à cœur ses intérêts et sa sécurité.

Soulignez le courage de votre garçon ou de votre fille. Dites-lui que vous êtes fier de lui et que vous l'aimez. Même à l'adolescence, cela fait du bien.

Souvenez-vous que les parents bien informés sont mieux outillés pour aider.

6

Tourner la page

Les procédures judiciaires sont terminées. La cyberviolence a cessé. Votre enfant a repris graduellement ses activités. Pourtant, vous demeurez inquiet.

Plusieurs parents vivent des appréhensions après un événement aussi troublant que la victimisation de leur enfant. Les parents se posent une multitude de questions. La cyberviolence va-t-elle recommencer? La violence subie par mon enfant laissera-t-elle des séquelles? Est-ce que mon garçon ou ma fille redoutera les relations amoureuses? Est-ce que mon enfant sera en mesure de reprendre le cours de sa vie?

Voir son enfant souffrir, avoir peur et se trouver aux prises avec un partenaire qui l'a humilié, harcelé ou menacé, se révèle bouleversant pour tous les parents. Mais sachez que la plupart des jeunes victimes réussissent à passer au travers de cette expérience difficile et retrouvent tout leur potentiel. Elles viennent à fonctionner aussi bien, et parfois, mieux qu'auparavant.

Bien entendu, personne ne souhaite qu'une adolescente ou un adolescent subisse de la cyberviolence. Plusieurs expériences de vie permettent aux jeunes d'acquérir une maturité et d'apprendre à mieux connaître leurs forces et leurs limites. Malgré tout, un garçon ou une fille ayant vécu de la cyberviolence dans sa relation amoureuse peut faire des apprentissages importants qui guideront ses pas tout au cours de sa vie:

- ➊ Briser le sentiment d'isolement. Constater la présence et la bienveillance des parents, des proches et des amis se révèle positif et porteur pour l'avenir.
- ➋ Composer avec une situation de violence avec courage et énergie permet d'éprouver un sentiment de fierté.
- ➌ Agir sur une situation problématique peut diminuer les sentiments d'impuissance et augmenter le sentiment de compétence personnelle. Par exemple, en parler aux amis, aux parents, à la direction de l'école, appeler les services policiers, témoigner, etc. Tous ces gestes contribuent à faire cesser la violence et confirment que la jeune victime souhaite s'en protéger, qu'elle estime ne pas mériter ça, et qu'elle prend les moyens nécessaires pour y arriver.
- ➍ Surmonter une situation difficile et se donner du pouvoir. L'adolescente ou l'adolescent apprend qu'il possède les ressources nécessaires pour composer avec de graves difficultés.

- ➊ Apprendre à reconnaître ses forces et ses limites. Par exemple, comprendre qu'on ne peut pas tout accomplir seul et qu'il faut savoir demander de l'aide.
- ➋ Apprendre à se respecter et à se faire respecter. Réaliser l'importance du respect de soi pour obtenir le respect des autres représente une belle leçon de vie.
- ➌ Identifier ses besoins en ce qui a trait aux relations amoureuses. Mieux comprendre ce dont on a besoin pour se sentir bien et apprécié sera d'une grande utilité quand viendra le temps de renouer avec une relation amoureuse.

Bien sûr, chaque situation diffère et les enfants ne réagissent pas tous de la même manière. Les parents veulent être rassurés sur le bien-être de leurs enfants, c'est compréhensible et tout à fait normal. Comme mentionné précédemment, les comportements et les attitudes de votre enfant se révèlent des indicateurs fiables de leur bien-être ou de leur mal-être. En tant que parent, aiguisez votre sens de l'observation. En effet, se replier sur du concret évite les interprétations qui souvent ne reflètent que nos propres angoisses et insécurités.

Fiez-vous à vos observations quotidiennes et restez à l'affût des changements dans les comportements et dans les attitudes de votre enfant, qu'ils s'avèrent positifs ou négatifs.

□ Le retour à l'école

Votre enfant se montre-t-il détendu ou anxieux avant de partir pour l'école ? Comment se passe son retour de l'école ? Ses résultats scolaires sont-ils supérieurs, semblables ou en chute libre ?

□ La reprise des activités sociales et sportives

Est-ce que votre enfant a recommencé à pratiquer son sport préféré ? Est-ce que votre garçon ou votre fille exerce ses activités culturelles et autres de façon assidue ?

□ Les activités avec les camarades

Quelles sont les fréquentations de votre jeune ? A-t-il repris contact avec ses camarades ou noué de nouvelles relations ? Connaissez-vous ses camarades ?

Ses habitudes de vie

Votre adolescente ou votre adolescent est-il plus souvent présent ou absent de la maison ? Est-ce que sa façon de s'habiller ou de décorer sa chambre a changé ? Sa consommation de drogues et d'alcool a-t-elle diminué ou augmenté ? Est-ce que votre enfant rentre à la maison en état d'ébriété ou toujours tard la nuit ?

La participation aux activités familiales

Est-ce que votre enfant participe aux activités ? Est-ce que votre jeune se réfugie davantage dans le silence ?

Ses attitudes et ses humeurs

Quelle est son humeur au quotidien (bonne ou mauvaise) ? Fait-il preuve d'impolitesse ou, au contraire, de respect et de patience ?

Son alimentation

Votre jeune a-t-il bon appétit ? Avez-vous remarqué une perte ou un gain de poids ?

Son sommeil

Votre adolescente ou votre adolescent a-t-il tendance à se lever tard ? Semble-t-il toujours fatigué, en perte d'énergie ?

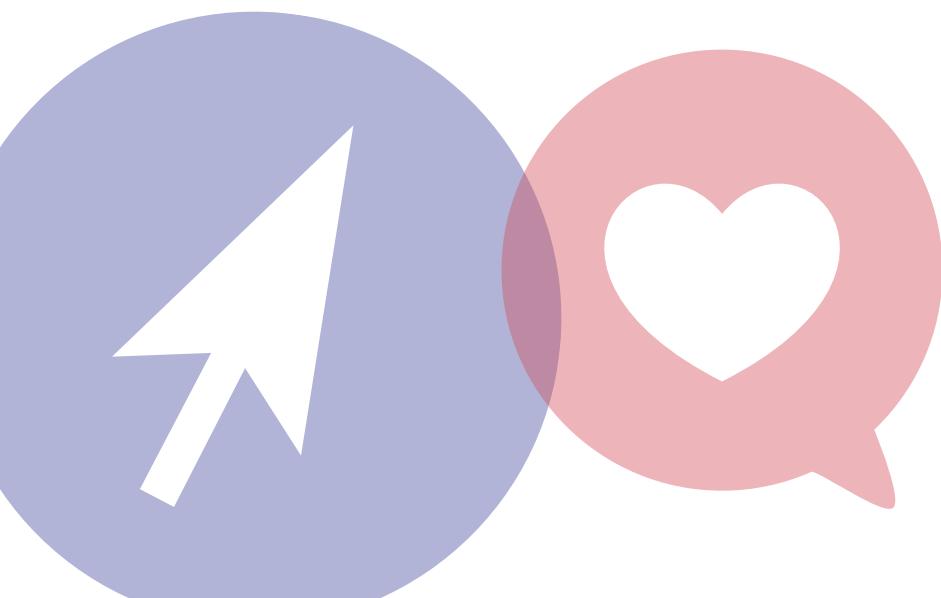
Ses relations amoureuses

Est-ce que votre enfant fréquente une nouvelle personne ? Vous en parle-t-il ? Votre enfant l'invite-t-elle à venir à la maison ?



- ➊ Si vos observations vous inquiètent, parlez-en à votre garçon ou votre fille. Dans la mesure du possible, maintenez la communication. Des enfants peuvent avoir besoin d'une aide thérapeutique.
- ➋ La violence et la cyberviolence peuvent avoir des conséquences à plus long terme. Votre jeune se montrera plus libre d'accepter une aide professionnelle si vous vous sentez à l'aise avec cette éventualité.

Enfin, nous l'avons dit plusieurs fois déjà, mais on ne le répétera jamais assez : votre jeune a besoin de vous, de votre présence, de votre encadrement et de votre amour. L'affection et le soutien des parents, surtout à l'adolescence, s'avèrent essentiels pour préparer les jeunes à la vie adulte.



À ne pas oublier et à privilégier

Soyez indulgent envers vous-même et votre enfant. Vous venez tous les deux de traverser une période difficile. Il faut prendre le temps de se reposer et d'apprécier les petites choses de la vie.

.....

Passez du temps de qualité avec votre enfant. Pratiquez des activités que vous aimez faire ensemble.

.....

Montrez-lui que vous vous intéressez à lui. Assistez aux rencontres avec le personnel enseignant, à ses pièces de théâtre, à ses compétitions sportives, etc.

.....

Prenez l'habitude de lui parler simplement et de lui poser les questions qui vous préoccupent.

.....

Demandez-lui de vous parler de sa nouvelle relation amoureuse. Proposez-lui de l'inviter à la maison.

.....

Soulignez ses réalisations et ses succès. La confiance en soi et l'estime personnelle aident les jeunes à développer des projets et à se projeter dans l'avenir.

.....

Informez-vous des diverses ressources susceptibles de l'aider en cas de besoin.

.....

Souriez et conservez votre sens de l'humour. Ça aussi, nous l'avons déjà dit.

.....

Souvenez-vous que les parents bien informés sont mieux outillés pour aider.

.....

Ressources

Plusieurs ressources sont disponibles si votre jeune fait face à une situation de cyberviolence en contexte amoureux. N'hésitez pas à les consulter!

En voici quelques-unes :

LigneParents

LigneParents est un service d'intervention accessible jour et nuit, gratuit, confidentiel et offert par des intervenants professionnels à tous les parents d'enfants âgés de 0 à 20 ans du Québec.



1 800 361-5085



www.ligneparents.com

SOS violence conjugale

SOS violence conjugale est une ligne d'écoute, d'accueil et de référence pour les victimes de violence conjugale, leurs enfants et leurs proches. Les services sont confidentiels et disponibles partout au Québec, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



1 800 363-9010



www.sosviolenceconjugale.ca

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Les CAVAC offrent des services de première ligne aux victimes d'actes criminels dans toutes les régions du Québec: information sur les droits, les recours et sur les procédures judiciaires; accompagnement à la cour; assistance dans les démarches d'indemnisation et plus encore.



1 866 532-2822



www.cavac.qc.ca



ParentsCyberAvertis.ca

Destiné aux parents, ce site vous aidera à vous tenir à jour sur la vie numérique de vos jeunes. Vous y trouverez de l'information sur les intérêts sans cesse changeants des jeunes internautes, les risques auxquels ils sont confrontés et les mesures à prendre pour les protéger sur Internet.

 www.parentscyberavertis.ca

AidezMoiSVP.ca

Destiné aux jeunes de 13 à 17 ans confrontés à la diffusion d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel, ce site donne de nombreuses astuces pour enlever du contenu intime sur les réseaux sociaux.

 www.aidezmoisvp.ca

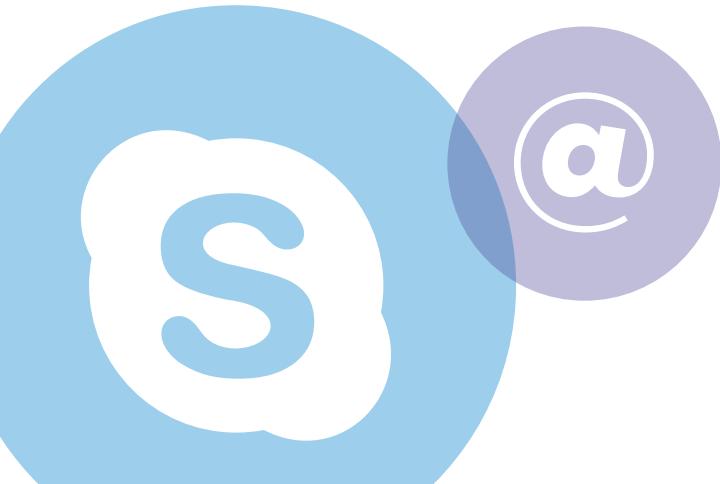
Pensez cybersécurité

Conçu à l'intention des parents et des jeunes par Sécurité publique Canada, ce site Internet fournit des renseignements, des conseils et des outils sur la cyberintimidation et la diffusion non consensuelle d'images intimes en ligne.

 www.pensezybersecurite.gc.ca

Références

- [1] Lavoie, F., Hébert, M., Poitras, M., Blais, M. & l'équipe PAJ (2015). Les relations amoureuses (feuillet thématique numéro 1) et Les activités sexuelles entre jeunes (feuillet thématique numéro 2), Campagne de transfert des connaissances de l'Enquête PAJ. Montréal: Université du Québec à Montréal. Repéré à www.paj.uqam.ca
- [2] Mercure, P. (2018, 10 mai). Quand les ados amoureux versent dans la cyberviolence. *La Presse.ca*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/sciences/en-vrac/201805/10/01-5181301-quand-les-ados-amoureux-versent-dans-la-cyberviolence.php>
- [3] Lavoie, F. et Joyal-Lacerte, F. (2014). Le Sexting à l'adolescence. Repéré à <https://www.viraj.ulaval.ca/en/le-sexting-ladolescencecapsule-13-viraj-20-ans>
- [4] Jeunesse, J'écoute. (s.d.). Qu'est-ce que le sextage? Repéré à <https://jeunessejecoute.ca/information/quest-ce-que-le-sextage/>
- [5] Voir la note 2.
- [6] Directeur des poursuites criminelles et pénales. (2018). *Rapport annuel de gestion 2017-2018*. Repéré à http://www.dpcp.gouv.qc.ca/ressources/pdf/01511_RAG_2017-2018.pdf
- [7] Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux. (2018). *Bilan des DPJ/DP 2018*. Repéré à https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/actualites/2018/10_octobre/Bilan2018Vweb.pdf



Imprimé sur Rolland Enviro.
Ce papier contient 100% de fibres postconsommation,
est fabriqué avec un procédé sans chlore
et à partir d'énergie biogaz.
Il est certifié FSC®, Rainforest Alliance^{MC}
et Garant des forêts intactes^{MC}.



TCF

BIO GAZ
biogaz





www.aqv.ca

